

Rapport n°1 :

Approbation du verbatim du Conseil d'administration du 29 avril 2021

Rapporteur(s)	Dominique GREVEY Président d'UBFC
Service – personnel référent	
Séance du Conseil d'administration	27 mai 2021

Pour délibération	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour échange/débat, orientations, avis	<input type="checkbox"/>
Pour information	<input type="checkbox"/>
Autre	<input type="checkbox"/>

Ordre du jour :

1. Approbation du verbatim du Conseil d'administration du 11 mars 2021	2
3. Statuts d'UBFC	2
2. Evolution de l'organigramme d'UBFC	30
4. Budget 2021 de la Mission doctorale UBFC	31
5. Répartition des contrats doctoraux d'Etat – année 2021/2022	33
6. Prix du jury et Prix des internautes – Finale régionale du concours Ma thèse en 180 secondes, édition 2021.....	36
7. Exonération des droits d'inscription 2020/2021 pour les doctorants.....	37
8. Crise sanitaire COVID19 Modification fiches filières : Maser PPN / aménagement stage et MCC – Master Compuphys / prolongation borne stage – Master Math4phys / demande conversion CT en CC	39
9. Reversement UBFC – CHU Dijon, CGFL et CHRU Besançon dans le cadre d'un projet structurant transverse ISITE-BFC	41
10. Budget Graduate School EIPHI 2020/2021 relatif aux primes et heures complémentaires des encadrants d'étudiants de Master.....	42
11. Convention de reversement UBFC vers l'uB de 27 k€ en cofinancement d'un projet Région géré par l'université de Bourgogne	42
12. Masters conjoints Erasmus Mundus	43
13. Questions diverses	44

(La séance est ouverte à 14 heures, en visioconférence via la plateforme Teams, sous la présidence de M. Dominique Grevey, Président d'UBFC)

- : - : - : - : - : - : -

M. Grevey.- Bonjour à toutes et à tous. Je vais vous proposer de débiter. En théorie, nous devrions être 34 présents avec quatre procurations. Je vais indiquer les procurations :

Mme Baille a reçu la procuration de Mme Carroger,
M. Hameau a remis une procuration.

Mme Clerget a reçu la procuration de M. Jérémy Beaud,
Mme Maurel a reçu la procuration de Mme Pascale Guibert.

M. Renaud Scheifler a reçu une procuration de M. Boris Vannièr.

Je pense que je n'ai oublié personne.

En théorie, nous sommes 38. Là, je ne sais pas.

Mme Jolissaint.- On est en train de faire le point.

M. Grevey.- On peut commencer, en sachant que le quorum est à 23 et qu'on devrait atteindre les 38.

Je vais tout d'abord accueillir notre Recteur qui participe à cette première partie de réunion et qui m'a demandé de placer le point sur les statuts en début de réunion. Donc plutôt que de le mettre en point 3, nous le mettrons en point 2 si vous le voulez bien.

Je vais déjà vous donner quelques informations générales, tout d'abord concernant quelques mouvements de personnels que nous avons eus au sein d'UBFC.

L'agent comptable qui était l'agent comptable de l'ENSMM, Eric Robert - que je remercie sincèrement ainsi que les services pour tout le travail qu'il a accompli pour UBFC -, a laissé sa place à Madame Lecullier qui est l'agent comptable de l'université de Bourgogne.

Ensuite, Madame Bourhis, qui faisait fonction de DGS chez nous, a un projet personnel et a souhaité retourner dans son ministère d'origine qui est l'Environnement. Nous sommes donc en phase de recrutement d'un nouveau DGS.

Nous avons une directrice de la communication qui est arrivée, elle sera également directrice de cabinet. Il s'agit de Sylvie Dejour. Elle a été responsable de communication à la CCI du Doubs, au Conseil régional de Franche-Comté et elle a eu un projet d'entreprise pendant 4 ou 5 ans. Je ne saurais pas exactement vous le dire, mais ce n'est pas très grave. Elle est très compétente. Cela va donc nous aider très fortement.

Je vais ensuite vous donner quelques informations.

Vous avez entendu parler de l'évaluation I-SITE. Normalement, tout le monde a eu un petit message. Je peux vous dire que cela s'est passé le mieux possible, c'est-à-dire que le jury a bien apprécié la cohérence d'ensemble, la pertinence des outils qui ont été mis en place et il a particulièrement *challenge* les gouvernances sur le système français et nos capacités à promouvoir l'université cible.

J'ai eu une interaction avec Antoine Petit, le PDG du CNRS, qui a également été entendu. Il m'a indiqué que le jury l'avait poussé dans ses retranchements en lui demandant quand est-ce qu'il allait confier les RH du CNRS à UBFC. C'était parmi les questions qui m'ont particulièrement intéressé.

La fin du processus d'audit sera le 9 juin pour nous. Nous aurons une audition d'une heure et demie avec une délégation de cinq personnes. Nous attendons de connaître le sujet exact que devrait nous communiquer l'ANR dans les jours qui viennent pour constituer la délégation.

Sinon, en termes de relations internationales, hier sont tombés les résultats de l'appel à projets pour les bourses Eiffel 2021. Ce sont des bourses assez prestigieuses qui permettent d'accueillir des étudiants dits talentueux qui viennent de pays étrangers pour qu'ils fassent leurs études en France.

1 500 dossiers ont été déposés. 350 ont été retenus, sachant que j'arrondis un peu, une quarantaine pour des doctorants et le reste pour des masters. Nous avons deux étudiants de master qui vont rejoindre la Bourgogne-Franche-Comté, un étudiant qui va aller en Eco-gestion et un autre en Sciences pour l'ingénieur. Je crois que ce sont des étudiants qui viennent d'Asie.

Nous avons un docteur qui a été retenu, c'est un Africain qui va travailler en Droit. Et nous avons un autre docteur qui devrait pouvoir nous rejoindre parce qu'il est premier sur la liste d'attente. On nous a dit que pour le premier sur la liste d'attente, il y avait toutes les chances pour que cela fonctionne.

Ce qui veut dire que nous avons eu quatre réussites à ce concours qui est assez prestigieux. C'est intéressant puisque cela montre que nous attirons de jeunes talents qui ont envie de venir faire leurs études en Bourgogne-Franche-Comté.

Sinon, le projet PIA Team Sport, qui est un projet du PIA qui va concerner la préparation mentale - je simplifie un peu - des sportifs pour les Jeux Olympiques, vient d'être signé avec l'ANR à la suite d'un processus long et difficile. Ce sont des collègues de Psy-DREPI, laboratoire de psychologie de l'université de Bourgogne, qui sont en première ligne dans l'affaire. Il n'y a pas qu'eux, mais ils portent le projet.

Ensuite, nous avons lancé le débat sur l'attractivité lors du dernier conseil d'administration. Maryse Graner, qui est votre vice-présidente sur le sujet, est en train de travailler et nous aurons une nouvelle séquence sur ce sujet lors du prochain conseil d'administration.

Voilà pour les informations que je voulais vous donner de façon rapide en entrée de ce conseil d'administration.

Je vous propose de passer directement à l'approbation du verbatim du conseil d'administration du 11 mars dernier.

1. Approbation du verbatim du Conseil d'administration du 11 mars 2021

M. Grevey.- Est-ce que vous avez des remarques ?

Si vous n'avez pas de remarque, je vais passer au vote :

Qui s'oppose à la validation de ce verbatim ? Personne ne lève la main.

Y a-t-il des abstentions ? 1 abstention.

Y a-t-il des refus de prendre part au vote ? Je vous laisse vous manifester. Il n'y en a pas.

Il est approuvé à l'unanimité moins une voix. Je vous remercie.

3. Statuts d'UBFC

M. Grevey.- Nous pouvons maintenant passer au sujet n° 3 qui devient donc le sujet n° 2, qui concerne la partie sur les statuts. Je vais vous faire une présentation de 10 minutes au maximum et ensuite je vous proposerai d'échanger durant une heure, sachant que ce sera un premier débat et que nous reviendrons sur le sujet lors du prochain conseil d'administration. Si les deux débats ont suffi, nous pourrions voter, sinon nous prendrions un troisième temps.

Je vais tout d'abord rappeler le processus.

Nous sommes accompagnés par la DGESIP. Il faut que les statuts, une fois que nous sommes d'accord sur leur mouture, soient présentés au CT d'UBFC. Ensuite, le conseil

des membres doit donner un avis favorable à la majorité des deux tiers, puis le conseil d'administration doit voter à la majorité absolue des administrateurs en exercice. Après, nous aurons un avis des deux organismes nationaux consultatifs, le CNESER et le CNESERA puisque nous avons l'établissement AgroSup qui dépend de la tutelle du ministère de l'Agriculture.

Ensuite, ce décret sera signé par tout un ensemble de ministères et il faut prévoir entre huit et dix mois après le passage en CA pour que le décret soit promulgué, que les statuts puissent prendre leur forme définitive.

Je rappelle les objectifs visés dans cette réforme des statuts :

- Créer une communauté d'intérêts entre les établissements, ceci pour répondre notamment à la crise de gouvernance qu'on avait observée.
- Améliorer le sentiment d'appartenance - très important -, la fluidité d'action et la visibilité de l'ESR régional.
- Nous en avons profité pour renforcer les compétences données à UBFC.

En sachant que les statuts sont une chose mais que ce qui est important, c'est le projet qui sera mené et qui va nous aider à aller en direction de l'ambition que nous avons pour le site qui est d'être identifié comme un site qui adresse des défis scientifiques et sociétaux qui définissent sa signature, ses éléments différenciants.

Nous avons bien entendu les trois axes dits I-SITE qui sont des axes différenciants qui sont en cours de toilettage pour intégrer au maximum les collègues de Sciences Humaines et Sociales.

J'ai mis des points de suspension sachant que nos VP recherche, sous l'impulsion d'Hugues Daussey, travaillent à l'émergence d'un quatrième axe qui sera plus centré sur les disciplines Sciences Humaines et Sociales qui ne s'y retrouvent pas sur les trois premiers axes.

Notre objectif est vraiment d'être inclusif, nous travaillons donc à cet élément. C'est pour cela que j'ai mis des points de suspension. Ce n'est pas parce qu'on ne sait pas où on va, c'est que pour l'instant, nous sommes en phase de définition de l'axe.

Voilà pour le premier élément.

Le deuxième élément, c'est que l'on veut mettre en avant le lien formation-recherche, l'innovation pédagogique et la qualité d'accueil des étudiants et des personnels.

Nous sommes un petit site au regard des sites au niveau français. Nous sommes l'avant-dernier en taille, ce qui veut dire qu'il faut que l'on soit assez performant dans un certain nombre de domaines et c'est dans ces domaines que nous voulons être performants.

Ensuite, il faut que nous affirmions que nous sommes un acteur économique de notre territoire.

Le positionnement d'UBFC dans tout cela est d'être au service du déploiement des politiques qui vont être portées collectivement, c'est d'être le porte-étendard de l'enseignement supérieur régional et d'être le chef de file pour la coordination de l'offre de formation et de la stratégie de recherche et de transfert en région. Ce troisième point est issu de la loi de juillet 2013.

Les deux premiers points ont le mérite de préciser là où on va.

Je vais maintenant rentrer dans le vif du sujet en vous parlant tout d'abord des compétences, ensuite d'une partie nouvelle qui a été ajoutée aux statuts, ce sont les conditions pour être membre. Ensuite, ce sera comment on traite la communauté d'intérêts et comment on traite les problématiques de sentiment d'appartenance au travers des statuts, en sachant que ce ne sont pas les statuts qui vont répondre à l'ensemble de la problématique, mais que c'est la structure qui va nous permettre de mettre en place les projets parce que ce sont les projets qui vont nous permettre d'avancer.

Si nous parlons du renforcement des compétences, j'ai placé ici les compétences de coordination. Vous avez sur la partie de gauche ce qui existe dans les statuts actuels et dans la partie de droite ce que nous proposons dans les statuts à venir.

Ce que nous proposons, si je prends le premier cas, c'est-à-dire la coordination d'une politique numérique en lien avec celle des établissements membres, c'est de passer à une coordination de politique numérique de site. C'est-à-dire qu'on n'est plus dans la mise en place d'une politique dite UBFC avec des politiques à côté, mais on met en place une politique UBFC globalement et qui est coordonnée par UBFC. C'est là une avancée qui me paraît importante.

Du côté de la formation et de la recherche en termes de coordination, on voit les évolutions : on passe par exemple de la promotion de l'entrepreneuriat étudiant à la coordination de l'entrepreneuriat étudiant. Au niveau de la recherche : coordination des stratégies scientifiques des structures de recherche des établissements membres ; on est dans la coordination de la politique scientifique de site. J'espère que vous voyez toute la différence et l'avancée qui cela implique.

En termes de compétences propres, c'est-à-dire des compétences qui ont été transférées, nous avons en termes de recherche la ventilation des crédits récurrents aux laboratoires et la signature de la production scientifique. Aujourd'hui, ce qu'on a mis dans les compétences propres, c'est en gros la gestion globale de la recherche, comme indiqué dans les statuts.

En termes de formation, nous avons rajouté le fait que nous avons des masters UBFC et que nous avons des Graduate Schools qui sont mises en place, qui font le lien formation-recherche, c'est-à-dire que c'est l'association master-doctorat et laboratoires.

Nous avons également toiletté tous les éléments présents dans les compétences propres.

Je vais vite car c'est juste pour nous aider à rentrer dans le sujet et ensuite lancer la discussion.

Les conditions pour être membre. Il n'y avait pas de condition pour être membre. Nous avons ajouté des obligations avec condition résolutoire et d'autres obligations, c'est-à-dire que quand on est membre d'UBFC, on transfère le doctorat à UBFC, ce qui fait d'UBFC une université à part entière.

On fait porter les projets de recherche, on fait appliquer les signatures scientifiques, on apparaît dans les bons champs bibliométriques pour pouvoir consolider l'ensemble des publications au profit d'un classement d'UBFC au niveau mondial.

Je vais maintenant vous parler de la création d'une communauté d'intérêts. L'une des difficultés qui a été observée par le passé était que chacun avait une définition de l'université fédérale qui était mise en place. Nous avons donc très clairement expliqué comment cela se passe, quels sont les rôles de chacun dans cette université fédérale.

L'ensemble des établissements membres et du niveau confédéral constitue globalement ce qu'on peut appeler UBFC, en tout cas c'est la marque UBFC qui est portée par l'ensemble de la communauté universitaire.

Nous avons bien entendu les établissements membres avec, en gros, le bureau des établissements membres qui est le conseil des membres, qui va donner au niveau confédéral les indications sur la politique, c'est-à-dire les enjeux que l'on veut partager. Ensuite, le niveau confédéral, c'est-à-dire ce qu'on appelle UBFC plus exactement, c'est-à-dire le CA d'UBFC, va travailler sur la stratégie partagée. Puis le bureau d'UBFC, c'est-à-dire le président et les vice-présidents, va travailler sur le plan d'action stratégique qu'il va falloir mettre en place.

L'avantage de ce système est qu'il décrit parfaitement le rôle de chacun et nous ne sommes plus dans l'ambiguïté qui existait auparavant pour savoir si le conseil des membres faisait le travail du CA ou s'il faisait le travail du bureau, etc. C'était assez confus et pas très bien expliqué. Nous avons la prétention d'avoir éclairci tout cela.

Cela a été écrit dans les statuts ; j'ai essayé de faire du copier-coller de parties, c'est un peu mélangé. Tout ce qui est de la même taille doit normalement venir du même paragraphe, sauf dans les sous-paragraphes où cela vient de sous-paragraphes différents.

Ce qui est clair, c'est qu'on affirme ce que je viens d'expliquer au travers de schémas, c'est-à-dire que le conseil des membres définit les politiques et les actions que les établissements membres veulent porter ensemble et dont ils confient la mise en œuvre à UBFC ; il interagit au moins annuellement avec le conseil d'administration pour présenter ses attentes.

Il est important qu'il y ait une communication entre le conseil des membres et le conseil d'administration de façon à ce que les attentes soient bien comprises, qu'elles soient discutées pour que la politique, c'est-à-dire les enjeux partagés, soit bien intégrée par le conseil d'administration d'UBFC qui va pouvoir définir les stratégies qui vont permettre de répondre à ses attentes.

Ensuite, on a un président qui est assisté d'un bureau pour la mise en œuvre des plans d'action en réponse aux attentes des établissements membres puisque nous sommes dans un système confédéral.

Quelques éléments :

Le président est élu sur proposition du conseil des membres par le conseil d'administration.

Un vice-président issu du collège des personnels de bibliothèque, ingénieurs, administratifs, techniciens de service et de santé et un vice-président issu du collège des usagers sont obligatoires. Ce n'est pas inscrit formellement dans les statuts mais ce sera inscrit dans le règlement intérieur que nous vous procurerons la prochaine fois ; il est en phase de finalisation.

Certaines délégations seront obligatoires, notamment la formation, la recherche, les relations internationales et la transformation numérique.

Ensuite, UBFC comprend une administration placée sous l'autorité d'un DGS et les principes d'organisation de fonctionnement des services sont définis par le conseil d'administration.

Pour créer cette communauté d'intérêts et s'intéresser au renouvellement des conseils, ce qui nous a paru important – c'est ce que nous avons validé au mois de janvier dernier –, c'est que les établissements élisent leurs représentants au sein des conseils d'UBFC et élisent leurs représentants le jour où ils renouvellent leur gouvernance de façon à ce que les représentants des établissements et la gouvernance de l'établissement soient en accord. On sait très bien qu'en France, si un jour on vote bleu, le lendemain on peut voter rose. Donc si on part dans une mauvaise direction, on ne pourra pas avoir cette convergence d'intérêts et créer cette communauté d'intérêts qui est très importante pour que nous réussissions.

Dans le cas des étudiants, qu'on appelle les usagers dans les textes, c'est un peu différent. Comme il y a un mouvement un peu plus rapide d'arrivées et de départs, le mandat des représentants des usagers est fixé à 2 ans et là, on va rester sur des listes qui sont transversales à tous les établissements membres.

Pour ce qui concerne la composition du conseil d'administration, il nous était demandé de diminuer le nombre de membres des conseils. Nous avons considéré que pour le conseil d'administration, il n'était pas possible de diminuer le nombre de membres. Nous sommes donc restés à un nombre de membres identique à celui initial à une unité près, ce qui est un peu le hasard.

Et nous avons essayé de faire en sorte que la représentation issue des élus soit importante et majoritaire.

De la même façon pour la commission des affaires académiques, nous proposons de faire fonctionner en deux sous-commissions : formation vie étudiante et recherche. Nous avons essayé de garder le même principe d'organisation.

Pour les écoles, le processus est un peu plus compliqué. Il n'est pas formellement décrit dans les statuts. Nous avons cinq écoles et trois collèges, les collèges A, B et C pour les représentants élus. Ce qui voudrait dire que nous devrions avoir 15 élus (3x5). En fait, nous en avons 14 parce que nous n'avons pas de personnel de catégorie A à BSB. Et nous

avons deux élus par collège avec trois collèges, ce qui veut dire qu'il y aurait 6 places possibles.

Les écoles nous ont proposé de faire une rotation au bout de 2 ans de façon à ce que sur les 14 élus, nous en ayons 12 qui siègent formellement et que les deux qui ne siègent pas prennent la place de suppléants qui auront été élus dans les écoles.

Le processus est un petit peu compliqué lorsqu'on regarde cela pour la première fois, mais vous aurez ce PowerPoint pour le relire et tout sera décrit dans le règlement intérieur qui vous sera transmis pour la prochaine fois. Là, c'est une phase encore en cours et un peu expérimentale.

Voilà pour la communauté d'intérêts.

Ensuite, le sentiment d'appartenance est un élément important puisqu'avec la crise de gouvernance que nous avons connue, nous avons perdu tout sens d'UBFC. Nous avons indiqué que nous travaillerions sur la double affiliation des étudiants et des personnels. Pour les étudiants, nous avons réussi à traiter le cas sans trop de difficultés. Lorsqu'un étudiant s'inscrit dans un établissement, il est affilié également soit à UBFC, soit à l'établissement membre dans lequel il va opérer, il va être en formation, ceci sans coût supplémentaire et on appliquera un double sceau, donc une double signature sur tous les diplômes, y compris les diplômes de doctorat. C'est-à-dire que le docteur aura un diplôme qui sera par exemple avec le sceau d'UBFC puisque c'est UBFC qui porte le doctorat, mais s'il est à l'ENSMM, par exemple, il aura également le sceau de l'ENSMM.

Pour les personnels, la situation est un peu plus compliquée. Il est difficile – en tout cas nous n'avons pas trouvé la solution - d'arriver à la double affiliation des personnels, à leur établissement d'affectation et à UBFC. Nous avons regardé quelles étaient les motivations pour cette double affiliation. Nous avons la problématique de délégation de signature. Nous allons réussir à gérer l'affaire en sachant que le président peut déléguer sa signature à des agents placés sous son autorité, mais il pourra également déléguer sa signature aux présidents des établissements qui pourront sous-déléguer leur signature.

Et nous allons essayer de créer une porosité entre les services support soutiens d'UBFC et ceux des établissements membres. Il s'agit là d'intégrer l'ensemble des services pour que tout le monde travaille main dans la main. Nous avons déjà mis en place ce que nous appelons des pôles fonctionnels, c'est-à-dire des collèges où on va retrouver les vice-présidents, par exemple de la recherche de tous les établissements d'UBFC et les directeurs de service des établissements qui travaillent ensemble de façon à lancer et accompagner le mouvement.

Ensuite, nous avons à consolider l'ensemble des personnels pour l'intégration dans les classements ; nous essayons donc de travailler sur ce sujet également.

Toujours sur l'amélioration du sentiment d'appartenance, de la fluidité d'action et de la mise en visibilité, nous avons le principe du double siège à Besançon et à Dijon, en fait sur les deux sites universitaires les plus importants. Nous ferons un service de proximité. Il faut que les chercheurs et les usagers puissent interagir directement avec les équipes sur une place. C'est donc une solution qui a été retenue pour améliorer la situation.

Pour terminer, la problématique de la signature scientifique des classements et des relations internationales. Nous avons bien entendu mis en place la signature scientifique UBFC, cela apparaît bien dans les statuts, de façon à consolider les classements à l'échelle du site. Cela apparaît également dans les statuts et cela va nous permettre de porter UBFC en avant au niveau international au travers de la coordination de la politique des relations internationales à l'échelle du site.

J'en ai fini pour cette présentation, cette entrée en matière. J'espère ne pas avoir été trop long. Je vais maintenant vous laisser la parole. Qui veut commencer ? Madame Maurel.

Mme Maurel.- Bonjour à tous. Je vous prie de m'excuser pour mon retard. Je pensais que la réunion commençait à 14 h 30. Je me suis trompée et je n'ai donc pas pu assister à votre présentation. Mais comme nous avons eu les rapports, je pense que votre présentation a repris ce que contient le rapport n° 3.

Avant de poser des questions précises sur le texte qui nous est parvenu concernant les statuts d'UBFC, au nom de la liste que je représente, nous souhaiterions lister un certain nombre de points qui nous apparaissent problématiques concernant la démocratie interne et les évolutions d'UBFC.

De manière générale, les nouveaux statuts actent les évolutions actuelles de l'ESR : la baisse de la démocratie interne, de la collégialité, de la représentation disciplinaire, le tout projet et les évolutions introduites par la LPR.

Plus spécifiquement :

- La méthode qui a conduit à la présentation de ces nouveaux statuts :

Nous l'avions déjà dénoncée avec une commission des statuts qui a exclu le courant que nous représentons et qui a pourtant reçu un soutien non négligeable puisque nous avons obtenu 50 % des voix en rang B. À cela s'ajoute le fait que les grands principes des statuts ont été proposés au comité d'évaluation de l'I-SITE avant même d'avoir été terminés et approuvés par les établissements membres.

- Le mode de scrutin :

Il rend *de facto* impossible l'émergence d'une opposition, toujours constructive, en multipliant les divisions par établissement et par collège. En effet, lors des élections par établissement, dans un collège, il n'y aura au maximum que deux postes en jeu. Sur deux postes, la proportionnelle ne semble pas avoir beaucoup de sens. Le scrutin risque de défavoriser de fait les listes minoritaires.

De plus, ce mode de scrutin va rendre extrêmement difficile/complexé le respect de la parité puisque seules les têtes de listes auront une chance d'être élues.

En séparant les élections par établissement, le nouveau scrutin enverra dans les instances d'UBFC des représentants de leur propre établissement plutôt que de l'intérêt général, poussant à rejouer au sein du CA les discussions qui auront animé le conseil des membres. Le scrutin par liste commune aux établissements permettait au moins d'éviter cela.

Si nous avons bien compris l'article 10, les statuts prévoient des élections pour les conseils des établissements et pour le CA d'UBFC le même jour. Cela favorisera sans doute le *trust* des places par une liste majoritaire et réduira d'autant les débats et les campagnes. Cela limitera également la capacité d'organisation des listes d'opposition.

- Nous souhaiterions également revenir sur les instances présentées dans ces statuts et leur représentativité :

Le constat qui peut être fait est que la représentation des enseignants-chercheurs diminue fortement, les rendant minoritaires alors qu'UBFC est spécifiquement consacrée à la recherche.

Le président est désormais proposé par le conseil des membres, ce qui rend impossible toute candidature dissidente à ce poste.

Le pouvoir du conseil des membres est accru. Le conseil d'administration semble réduit à une chambre d'enregistrement. En effet, un conseil d'administration est normalement là pour élaborer une stratégie qui va ensuite être mise en œuvre par une présidence. Ici, c'est le conseil des membres qui établit la stratégie. À quoi sert alors le conseil d'administration pris en sandwich entre le conseil des membres et la présidence ?

Toujours sur ces instances, la disparition du conseil académique au profit d'une commission des affaires académiques nous semble acter une séparation de fait entre formation et recherche. La dénomination même d'affaires académiques semble davantage signifier qu'il s'agira de gérer les affaires courantes et non de réfléchir et décider collégalement à des développements stratégiques.

- Concernant maintenant le pouvoir sur la recherche :

Nous constatons l'ouverture à des fondations privées, première dérogation au Code de l'éducation.

Nous constatons également que la tutelle des laboratoires passe à l'UBFC, avec toutes les menaces de rationalisation que cela suppose à cette échelle. Nous nous inquiétons du fait que la coopération à l'échelle régionale casse des dynamiques de recherche locale en diluant les travaux dans des axes de recherche fourre-tout !

Enfin le tout projet et les méga-financements excluent toute une partie de la recherche menée dans nos établissements éloignée des axes de l'I-SITE et des futures PIA. *De facto* la liberté de recherche des enseignants-chercheurs nous semble remise en cause, le système renforce le pouvoir des personnes gérant ces enveloppes, ces personnes n'étant pas élues et n'ayant pas, semble-t-il, de compte à rendre de manière collégiale.

Il s'agit là d'une déclaration liminaire que je tiendrai bien sûr à la disposition du secrétariat pour le PV de ce conseil s'il en est besoin. Ensuite, je laisse mes camarades poser des questions plus spécifiques sur certains points des statuts. Merci.

M. Grevey.- Merci. Est-ce que vous voulez que j'apporte quelques petits éléments de réponse avant ?

Mme Maurel.- Oui, bien sûr.

M. Grevey.- Je veux bien que vous annonciez que vous avez été exclus de la commission des statuts ; je crois que c'était une surprise liée au scrutin. Je vous avais proposé d'intégrer cette commission des statuts pour vous offrir la voix et vous l'avez refusée. C'est donc tout de même quelque chose d'important.

Ensuite, les grands principes n'ont pas été portés devant le jury I-SITE avant qu'ils aient été approuvés en conseil d'administration puisque nous avons approuvé les grands principes lors du conseil d'administration du 28 janvier dernier. Il me paraît important de le rappeler.

« *Les représentants des enseignants-chercheurs sont minoritaires* », je ne crois pas. On n'a pas diminué la représentation des enseignants-chercheurs au sein du CA, ni au sein des commissions et de la commission des affaires académiques. Cela me semble donc faux.

Après, vous dites que le conseil des membres prend beaucoup plus de place. Je rappelle que nous sommes dans un système confédéral, ce qui veut dire que l'on crée une université qui va porter des projets que les établissements veulent porter ensemble. Concernant ces projets que nous allons porter avec tous les établissements membres, il faut forcément que nous ayons une approche qui soit la même que celle qui est attendue par les établissements. Le fait que le conseil des membres nous donne la politique qu'il souhaite engager, c'est-à-dire quels sont les enjeux qu'il veut partager, qui lui paraissent prioritaires et qu'il demande ensuite au conseil d'administration d'UBFC de définir la stratégie me semble tout à fait correct. Ensuite, le bureau met en place le plan d'action stratégique pour répondre à cette stratégie. Je pense donc que les choses ont été mal perçues.

Je vais en rester là et je laisse la parole aux autres personnes.

Mme Maurel.- Je souhaite juste réagir à votre première remarque sur l'exclusion de la commission des statuts. Concernant le mode de scrutin qui avait été choisi pour désigner les membres de cette commission, nous avons déjà alerté et je crois que nous vous en avons fait part, notamment lors du conseil d'administration. Vous nous avez proposé ensuite, en ne respectant finalement pas le mode électif, de nous rajouter à une commission à laquelle nous n'avions pas été élus, ce que nous avons effectivement refusé parce qu'il y a eu élection. Nous n'avons pas eu de représentant à cette élection, nous ne

trouvions donc pas très légitime et pas très légal, d'une certaine façon, que vous nous proposiez ensuite, alors que nous n'avions pas été élus, d'intégrer cette commission. À ce moment-là, pourquoi faire des élections ?

Pour le reste, je laisserai mes camarades réagir à vos propres réactions. Merci.

M. Grevey.- Qui souhaite intervenir ? Monsieur Tatibouët.

M. Tatibouët.- Je voudrais tout d'abord vous exprimer une chose que je trouve plutôt bonne dans ce que vous avez présenté, c'est-à-dire l'aspect de mieux gérer le numérique, en tout cas l'aspect informatique au niveau d'UBFC. Il est presque même dommage que ce ne soit pas une compétence propre qui s'impose aux établissements parce que c'est vraiment le fondement sur lequel on peut bâtir un ensemble commun.

Sinon, j'ai des questions en particulier sur la disparition du conseil académique. J'ai cru lire que nous étions dans une ComUE expérimentale. J'imagine donc qu'il y a un certain nombre de dérogations qui font partie de cette ComUE expérimentale ou au Code de l'éducation.

La disparition du conseil académique en fait-elle partie ?

Quelles sont les motivations qui conduisent à cette suppression ?

M. Grevey.- Il n'y a pas de suppression du conseil académique, on a juste changé le nom, l'appellation, pour l'appeler « commission des affaires académiques ».

M. Tatibouët.- Dans les textes, il y a la notion de conseil académique. Il y a donc un aspect juridique, cela fait partie du Code de l'éducation.

M. Grevey.- Lorsque nous avons fait du parangonnage, nous avons vu que certains sites utilisaient cette appellation. C'est pour cela que nous l'avons retenue, sachant que nous l'avons trouvée intéressante.

Ceci dit, nous n'en faisons pas une affaire de discorde. Soyons clairs, si tout le monde préfère qu'on l'appelle « conseil académique », il n'y a pas de souci.

M. Tatibouët.- C'est tout de même un terme reconnu, qui est aussi dans les textes. C'est tout de même une instance dans laquelle on discute sans doute plus facilement qu'au niveau du conseil d'administration. Il est plus facile de mettre les choses sur la table au niveau recherche, au niveau des formations en conseil académique. Ce serait donc plutôt bien de maintenir ce terme.

M. Grevey.- Pour le terme, il n'y a pas de souci. On a essayé de lui donner un rôle important, c'est un rôle de force de proposition pour l'ensemble des établissements, notamment pour améliorer la recherche, la formation et la vie étudiante.

M. Tatibouët.- J'ai un autre point. Je me permets de les lister, mais si quelqu'un veut prendre la parole, qu'il n'hésite pas.

J'ai vu, dans l'article 14.1, que le président est élu sur proposition du conseil des membres à la majorité absolue des suffrages exprimés. Est-ce que cela veut dire qu'il n'y a qu'une seule personne qui est présentée par le conseil des membres ? Ou est-ce que le conseil des membres peut retenir plusieurs personnes ?

M. Grevey.- Ce n'est pas formellement décrit. L'idée était de dire qu'il faut que le président d'UBFC ait discuté avec les chefs d'établissement sur son projet et que le projet soit en accord avec la volonté politique des établissements. Après, que plusieurs candidats puissent être en lice est une possibilité.

M. Tatibouët.- Autrement, il n'y a pas d'élection. C'est une approbation, mais cela ne peut pas être une élection. S'il n'y a qu'un seul candidat retenu qui est présenté, comme c'est une personne on ne vote pas contre, on vote donc pour ou blanc.

M. Grevey.- A la limite, on peut voter contre et demander au conseil des membres de retravailler.

M. Tatibouët.- Oui. Mais il peut effectivement y avoir un appel à candidature et des personnes retenues par le conseil des membres en fonction de ses souhaits.

M. Grevey.- Je vous propose que nous travaillions sur ce sujet et que nous l'intégrions dans le règlement intérieur.

M. Tatibouët.- Ok. Justement, sur le règlement intérieur, sachant que beaucoup de choses lui sont déléguées, est-ce qu'il sera travaillé prochainement pour que l'on voie exactement ce que l'on a dans la réforme des statuts ?

M. Grevey.- Nous avons travaillé sur les articles du règlement intérieur qui sont en lien avec les statuts, mais nous avons été un peu pris de court pour vous les transmettre dans les temps. Le règlement intérieur vous sera donc transmis d'ici une semaine pour que vous puissiez en prendre connaissance, en tout cas les articles qui sont en lien avec les statuts parce que le reste n'est pas construit. Je vous avais dit qu'il fallait que l'on remette en place une commission pendant l'intervalle de circulation des statuts au ministère.

M. Tatibouët.- Ok. Il est dit aussi que le président est renouvelable. Si le conseil des membres ne souhaite pas le renouveler, que se passe-t-il ? Qu'est-ce qui est prévu à ce niveau ?

Est-ce qu'il se présente directement devant le conseil d'administration ou est-ce qu'il faut qu'il repasse devant le conseil des membres qui dit oui ou non ?

M. Grevey.- Pour moi, il faut qu'il repasse devant le conseil des membres.

M. Tatibouët.- D'accord, très bien.

M. Grevey.- Mais s'il est resté jusqu'au bout, c'est qu'*a priori* le système fonctionnait bien.

M. Tatibouët.- Pas forcément. Tout dépend à quel point ses relations se sont dégradées avec les membres du conseil des membres.

J'ai une demande de précision sur la tutelle des laboratoires de recherche. On dit qu'UBFC est forcément tutelle. Imaginons que l'université de Franche-Comté décide de créer une unité d'accueil, une unité de recherche, quel que soit son statut. Est-ce que cela veut dire que l'UBFC se contente d'enregistrer le fait ou est-ce que cela veut dire qu'elle a un droit de veto ?

M. Grevey.- C'est une affaire de discussion. Si on est dans l'idée de créer une équipe d'accueil, ce qu'on appelait les équipes d'accueil auparavant, j'imagine que cela a été discuté par l'ensemble des vice-présidents recherche, que cela a du sens et que cela va passer dans les conseils *ad hoc* pour cette création. En fait, c'est au niveau d'UBFC que les décisions finales se prennent.

M. Tatibouët.- D'accord, c'est donc clair de ce côté-là.
J'avais d'autres questions mais j'y reviendrai plus tard.

J'ai juste une dernière question. On a vu que des personnes du cabinet Adaltys étaient présentes. C'est pour satisfaire ma curiosité personnelle. Il s'agit bien du cabinet spécialisé en droit des affaires ? Peut-on savoir comment il a été choisi et quel est le coût pour UBFC ?

M. Grevey.- On vous avait expliqué que la commission des statuts choisirait un cabinet pour l'accompagner dans la rédaction. Nous avons eu quatre réponses. Sur ces quatre réponses, la commission a fait l'analyse et a retenu le cabinet Adaltys.

Je ne me rappelle plus exactement du coût. Il doit être entre 10 000 et 20 000 €.

M. Tatibouët.- Je vous remercie.

M. Grevey.- Je pourrai vous redonner ces informations de façon plus précise, mais j'avoue que je les ai oubliées.

M. Tatibouët.- D'accord, merci.

M. Grevey.- Madame Maurel à nouveau.

Mme Maurel.- Merci. Je voulais revenir sur la question du conseil académique. J'ai entendu avec plaisir que vous étiez prêt à revenir sur la dénomination, parce que cela pose effectivement une question par rapport au texte des statuts si ce conseil académique devient une commission puisqu'il est écrit dans les statuts qu'il y aura des élections aux conseils. Si le conseil académique n'est plus un conseil, est-ce que cela veut dire qu'il n'est plus prévu qu'il y ait des membres élus au conseil académique ?

C'est peut-être un raté du cabinet Adaltys dans la rédaction des statuts car c'est un peu surprenant.

M. Grevey.- C'est un raté de relecture de l'ensemble de la commission des statuts.

Mme Maurel.- Entendu, merci.

Mme Attuel-Mendes.- Bonjour à tous. Je vais déjà souligner le gros travail que vous avez fait au sein de la commission, je pense que c'était quelque chose qui n'était pas évident. On devrait donc tout de même souligner les efforts qui ont été faits pour répondre aux exigences du ministère et pour nous permettre de conserver I-SITE qui est tout de même un enjeu non négligeable.

J'ai une toute petite question qui rejoint finalement un peu celle de Bruno Tatibouët sur le règlement intérieur. Je parle ici à propos de BSB et je vous remercie d'avoir bien mis en avant que, comme l'ENSAM et comme AgroSup, nous avons des spécificités qu'il faut absolument préserver et que nous ne pouvons pas être totalement assimilés à un établissement public. C'est donc renvoyé en toute logique dans le règlement intérieur, lequel règlement intérieur doit être voté à la majorité absolue par le conseil d'administration. C'est là où je mets un point de vigilance, sachant bien évidemment que la démocratie s'exprimera sur le règlement intérieur. Mais il ne faudrait pas que sous prétexte de choix politiques légitimes on puisse retoquer le règlement intérieur et exclure d'une certaine façon les trois établissements que j'ai évoqués, à savoir AgroSup, l'ENSAM et BSB pour leurs spécificités qui sont des spécificités légales pour lesquelles on ne peut pas faire autrement.

C'était juste ce que je voulais souligner et je vous réitère le fait qu'il y a tout de même un effort de simplification très net, notamment sur le fonctionnement du CAC ou de la commission des affaires académiques, peu importe comment on l'entend. Mais passer

de 78 membres à 44 membres au maximum est vraiment quelque chose qui va permettre de faire avancer ce dossier et faire travailler réellement un conseil qui ne pouvait plus se réunir parce que le quorum n'était jamais atteint. Je pense que c'est un côté très positif qu'il faut souligner.

J'ai juste une question. Est-ce que cela veut dire que dans ce CAC ou cette commission des affaires académiques, il n'y a plus de représentants nommés des établissements ?

M. Grevey.- Vous avez bien compris.

Mme Attuel-Mendes.- D'accord. Merci.

M. Grevey.- Je vous en prie.
Monsieur Demouge.

M. Demouge.- Je représente le pôle métropolitain Nord Franche-Comté.
On avait demandé s'il était possible qu'il y ait des suppléants des membres qui sont nommés par les établissements. Or je vois que dans votre projet de statuts, il est écrit que pour les membres élus il y aura des suppléants qui seront élus dans les mêmes conditions. Je demande aujourd'hui que les membres nommés dans les établissements extérieurs puissent avoir eux aussi un suppléant.

M. Grevey.- Tout à fait. C'est la même chose, comme on est dans le premier débat et qu'on a beaucoup discuté des statuts, il reste des choses de ce type que nous avons ratées. Je vous remercie de nous l'avoir signalé parce que c'était vraiment notre volonté.

M. Demouge.- Merci.

M. Grevey.- Monsieur Compagnone.

M. Compagnone.- Merci Dominique. Je parle au nom d'AgroSup Dijon et je voudrais rappeler la place du conseil des membres et la place qu'on octroie au conseil des membres dans les nouveaux statuts. On a vu les dysfonctionnements qui sont apparus au moment de la création de la ComUE et ce qui est recherché dans la réforme de ces statuts, c'est un établissement qui soit UBFC et qui corresponde à ses membres fondateurs, à ses membres d'appartenance. En créant une disjonction entre les membres et UBFC, c'est là où on peut aller vers de profonds dysfonctionnements.

Le fait que le conseil des membres puisse tracer une stratégie et proposer des noms de président est tout à fait légitime, sinon on va en arriver à la situation qu'indique ma collègue de BSB qui est que finalement, un conseil des membres qui édicterait des règles, des statuts ou un règlement qui seraient contraires à notre intérêt de membre nous exclurait *de facto* de cette association. Et Dieu sait que comme on est dépendant d'un ministère technique, nous avons un certain nombre de spécificités parce qu'on est sous tutelle du ministère de l'Agriculture et du MESRI. C'est donc une chose à laquelle nous tenons profondément.

M. Grevey.- D'accord, merci.
Madame Buscaglia.

Mme Buscaglia.- Bonjour à tous. Concernant la rédaction de ces nouveaux statuts, au sein de l'UNEF Bourgogne, nous avons déjà abordé, avec certains membres de ce conseil lors de la première séance de présentation, le fait que plusieurs points risquaient

fortement de poser problème, je pense notamment à la volonté d'organiser toutes les élections de conseils d'un établissement le même jour. En effet, en plus de demander une grande organisation du côté de chaque personne pour la création et la déposition des différentes listes, nous remarquons aussi, en tant qu'association étudiante, que souvent, les étudiants ne connaissent pas suffisamment le sujet. En effet, beaucoup d'entre eux ne savent pas en quoi consiste la CFVU ou même que cette dernière existe avant que nous leur en parlions et c'est encore moins le cas pour la ComUE.

Alors qu'il est déjà parfois difficile de les faire voter pour un seul conseil, je vous laisse imaginer la complexité de leur demander de voter pour différents conseils sur la même période.

Même si ce texte n'est pas une version définitive, force est de constater que cette décision ne semble pas avoir changé. Nous nous voyons donc malheureusement dans l'obligation de voter de nouveau contre ce rapport.

J'aurai juste une question par rapport au fait que les élections des membres du collège des usagers soient transversales entre les différents établissements. Je voulais juste vous demander si vous pourriez donner quelques explications, quelques précisions afin que je sois sûre de bien avoir compris la formulation de cette phrase. Merci.

M. Grevey.- Comme les étudiants bougent beaucoup, l'idée est de dire qu'on va être sur un mandat de 2 ans pour les étudiants. On va donc faire un vote pour les étudiants, pour les usagers, qui sera spécifique et qui n'aura pas lieu le même jour que les élections dans les établissements membres.

Mme Buscaglia.- D'accord, merci. Nous n'avions pas bien compris cette phrase.

M. Grevey.- Cela répond en partie à votre première remarque.

Mme Buscaglia.- Oui, merci.

M. Grevey.- C'est la prise en compte de vos attentes qui a été relayée par les collègues étudiants qui étaient dans la commission.

Monsieur le Recteur.

M. Chanet.- Merci Monsieur le Président. Je voudrais saluer à mon tour et très chaleureusement le travail qui a été fait et le climat serein de ces discussions par contraste avec ce que nous avons pu connaître parfois dans le passé. Tout cela est donc extrêmement positif et prometteur.

Je suis très sensible à l'effort qui a été fait pour sortir de l'ambiguïté - je reprends vos propres termes, Monsieur le Président. C'est effectivement une chose qui était demandée et ceci de longue date.

La question que je ne peux pas ne pas poser est la suivante. Il est de mon devoir de la poser. Cette façon-là de sortir de l'ambiguïté est-elle celle qui est de nature à rassurer le plus ceux dont notre sort va dépendre, c'est-à-dire le jury international, le ministère et le SGPI ?

Vous me permettrez de repartir d'un document dont vous avez probablement tous eu connaissance, qui est le rapport que le Haut Conseil de l'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur a écrit et publié le 8 mars 2017 sur UBFC. Il était écrit dans ce rapport, à propos d'un point qui a déjà suscité pas mal de discussions, que la première ambiguïté concernait la position du conseil des membres. Il s'agissait de revenir sur la manière dont fonctionnait à ce moment-là la gouvernance. Il était constaté à cet endroit du rapport que le conseil des membres avait déjà tendance à se substituer au conseil d'administration.

Vous avez tranché cette question, vous l'avez tranchée nettement. Pour moi, il reste la question de savoir si c'est bien la façon que l'on attend de voir cette question tranchée.

Par la suite, depuis 2017, il y a eu les crises que nous avons connues, il y a eu le travail commencé par l'administrateur provisoire, Luc Johann, avec les équipes de direction précédentes des établissements. Ce travail a donné lieu à des navettes avec le ministère et le SGPI. Deux courriers cosignés par la Ministre Frédérique Vidal et Guillaume Boudy ont été adressés à l'administrateur provisoire, portés bien sûr à la connaissance des chefs d'établissement. Je voudrais rappeler les termes du dernier de ces courriers daté du 29 janvier 2020 en réponse à une seconde mouture du plan d'action. Il est écrit dans ce courrier :

« A de nombreuses reprises à travers les différents examens du projet IdEx I-SITE qu'il a été amené à conduire, le jury international a exprimé les attentes de tout expert se plaçant à hauteur des standards internationaux sur des éléments qui aujourd'hui n'apparaissent pas dans le dossier que vous nous avez transmis et qui ont fait l'objet de remarques et suggestions orales de notre part pendant des réunions que nous avons tenues.

Premièrement, le niveau d'intégration de l'université cible allant au-delà de la fédération d'établissements.

Deuxièmement, une gouvernance forte via un transfert de compétences à la fois décisionnel et opérationnel au niveau de l'université cible qui ne se limite pas à des tâches de coordination au-delà du seul doctorat. »

Je passe sur les autres points auxquels vous avez répondu clairement dans l'intervalle.

Le dernier item était : *« Une stratégie internationale commune pilotée au niveau central. »*

Dans l'état actuel de ce qui est présenté, on a - je le répète et ce n'est pas un reproche que l'on peut vous faire - une réponse claire qui est donnée, un enseignement, une leçon que vous avez tirée de la situation antérieure. Je voudrais être sûr que c'est celle qui répond exactement aux attentes du ministère - suivant la formule qui a été employée tout à l'heure. Je ne parle pas des attentes du jury international dont je ne se suis pas sûr que ce soit exactement celles-là non plus.

Mais je vous donne acte de cette volonté commune qui a fait l'unanimité et qui aboutit à un consensus que je constate.

Sur la question de l'international en revanche, je ne suis pas sûr non plus que le compte y soit. Le rapport HCERES que j'évoquais tout à l'heure, dans sa dernière partie, évoquait : *« ...au-delà de l'excellence et pour l'ensemble de la région, la nécessité d'un portage politique pour l'internationalisation ».*

La question que j'ai envie de poser, non seulement à vous, Monsieur le Président, mais aux chefs des établissements membres, c'est : comment pensez-vous concrétiser cela de manière à rassurer pleinement à la fois le ministère, le SGPI et le jury international ? Quel effort supplémentaire, d'ici le mois de juin, pouvez-vous produire pour attester que votre intention est bien de répondre à cette nécessité - ce ne sont pas mes termes mais ceux du HCERES - d'un portage politique pour l'internationalisation ?

Je vous remercie.

M. Grevey. - Je vais donner deux ou trois éléments.

Lorsqu'on parle d'une gouvernance forte, on est vraiment sur quelque chose qui a évolué par rapport à auparavant. On a transféré la recherche à UBFC et le lien formation-recherche. Ce sont là des éléments assez emblématiques qui nous permettent de dire qu'on est dans la bonne direction.

En ce qui concerne la stratégie internationale, je crois qu'il faut encore un petit peu de temps pour avancer. Il me semble que nous sommes là officiellement depuis 3 ou

4 mois, que le travail qui a été fait est déjà conséquent et qu'il nous est impossible de rattraper 5 années de difficultés rencontrées. Nous avons conscience qu'il faut que nous avançons, mais il faut que l'on prenne le temps de trouver les bonnes solutions, les bons chemins. Mais c'est plutôt dans le projet que dans les statuts qu'on va le voir.

M. Chanet.- C'est certain. Et d'ores et déjà, ce qu'il faut souligner - je le fais après les intervenants précédents et bien sincèrement -, c'est la qualité du climat de confiance de partenariat qui s'est installé qui est la garantie de la poursuite sur cette ligne. Mais c'est une garantie qui apparaîtra, vous me l'accorderez, comme indispensable de bout en bout. C'est-à-dire que dès lors que tout part des établissements membres, c'est un impératif.

Ce sont les limites de la comparaison avec le modèle européen, parce qu'il ne faut peut-être pas imiter le modèle européen jusque dans les problèmes qu'il nous pose tous les jours et qui ont pu conduire - je ne dis pas cela à l'adresse de Monsieur Compagnone - au Brexit. Je ne souhaite pas qu'AgroSup soit la Margaret Thatcher de l'Union européenne. Parce que je reconnais effectivement les spécificités d'AgroSup, je les reconnais volontiers, mais il ne faut pas, à aucun moment, qu'elles soient un obstacle au bon fonctionnement de l'ensemble. Et il suffirait, pour des raisons que je ne veux pas prévoir, que je ne veux pas imaginer, que la bonne entente actuelle cesse pour qu'un certain nombre de problèmes réapparaissent *ipso facto*. C'est ce que je crains, c'est très exactement cela. C'est-à-dire que je ne vois pas, dans ce qui est proposé, la garantie infaillible qu'on serait en droit d'espérer pour avancer de façon sûre vers plus d'intégration.

Mais j'entends tout à fait les raisons que vous donnez de donner du temps au temps, selon la formule consacrée. Je veux jouer ce jeu-là avec vous et je plaiderai cette cause, mais je tenais à dire que je ne suis pas certain que l'argument emporte la décision.

M. Grevey.- J'entends.
Madame Clavequin.

Mme Clavequin.- Bonjour à toutes et à tous. Je vous prie de m'excuser car je ne peux pas mettre ma caméra suite à un souci de réseau. Je préfère que l'on m'entende plutôt que l'on me voie.

Je me joins au propos de Monsieur le Recteur, à l'instant, pour déjà vous remercier vraiment du travail que vous avez collectivement effectué. On sait quelle est la situation depuis quelques années, ainsi que les difficultés qu'il fallait surmonter et je crois que le rapport proposé est déjà gage d'un grand travail, d'une grande collaboration entre vous.

Je vais intervenir pour évidemment porter la parole de la Région et, de ce fait, revenir sur un certain nombre de points. J'ai fait le même travail que Monsieur le Recteur en reprenant l'ensemble des éléments qui vous avaient été adressés ces derniers mois par rapport aux attendus du ministère, tout cela en parallèle de la labellisation I-SITE. Il y a des points extrêmement forts que vous avez mentionnés dans la présentation, notamment sur la question de l'identité qui me semble, dans les réponses apportées, être pleinement en phase avec les attendus.

Après, on est sur des éléments plus techniques qui ont été énoncés et qui me semblent aller très clairement dans le bon sens, ce qui est de toute façon un impératif absolu en vue de l'objectif de l'université cible.

Pourtant, je m'interroge sur la question de la gouvernance quant aux conséquences et aux réponses qui sont apportées aujourd'hui, ainsi qu'à la capacité à répondre aux inquiétudes, tout du moins aux attentes qui ont été formulées préalablement dans les différents courriers dont nous avons déjà parlé et qui ont parallèlement été répétés de façon extrêmement claire, pour ne pas dire crue, lors des auditions du jury I-SITE. J'ai participé à l'un des groupes de travail qui s'avérait être le dernier groupe auditionné dans le cadre de ces deux jours par le jury et les interventions des jurés étaient à ce titre relativement claires. En tout cas, ils m'ont tout de suite interrogée sur le positionnement de la Région, des collectivités infrarégionales et sur notre vision de cette université.

On connaissait évidemment leurs attendus et de ce point de vue, il n'y a pas de sujet. Je m'interroge aujourd'hui sur les réponses qui sont faites en matière de gouvernance, sur le rôle du conseil des membres et l'articulation avec le conseil d'administration qui est proposée. Plus largement, on sait très bien que les statuts sont un outil qui vise un objectif, on n'est pas sur un aboutissement en tant que tel dans le cadre des statuts, je m'interroge sur la façon dont on arrive à prouver, grâce à ce qui nous est proposé aujourd'hui d'un point de vue statutaire, qu'*in fine* la volonté est bien celle de l'établissement cible qui est en capacité – et c'est mon rôle en tant que vice-présidente de Région de le rappeler - d'avoir un établissement, des établissements qui, à l'échelle nationale, à l'échelle internationale seront en capacité de concurrencer d'autres établissements.

Je n'aime pas ce terme, mais que l'on soit d'accord ou pas, c'est malheureusement la situation actuelle et je crois qu'il est de notre devoir collectif de rester dans ces établissements qui pourront, dans les années à venir, être référencés comme tels.

Aujourd'hui, la question que je vous pose est la suivante. Concernant ce modèle que l'on peut comparer au modèle européen ou au modèle intercommunal en fonction des situations, on voit bien, par là même, l'implication que cela peut avoir en termes de résultats et de conséquences concrètes qui sont que finalement, quelle est aujourd'hui la place post-validation des statuts - je me projette un petit peu – pour UBFC, si ce n'est finalement une volonté cumulée de l'ensemble des établissements d'aller dans une direction ?

Et le fait d'avoir une élection qui ne soit plus au suffrage direct me semble effectivement être potentiellement un questionnement puisque les représentants ne seront pas élus en tant que tels à UBFC, mais bien par l'intermédiaire des établissements. De ce point de vue, ce point juridique en particulier est tout de même de nature à donner une tout autre tonalité. Je vois que Monsieur le Président de l'uB dit non, mais si...

M. Thomas.- Non, je ne peux pas vous laisser dire des erreurs !

Mme Clavequin.- Permettez-moi de terminer, Monsieur Thomas.

M. Thomas.- Vous m'interpellez, je vous réponds. Excusez-moi !

Mme Clavequin.- C'est vous qui réagissez.

Je me permets de terminer clairement mes propos.

De ce point de vue - je vais continuer la métaphore -, on voit très bien les problématiques qui sont posées au niveau des intercommunalités, la légitimité aujourd'hui des présidents par rapport aux citoyens, le lien entre les communes et l'intercommunalité, tout cela est connu, reconnu depuis longtemps et on en connaît effectivement les limites.

C'est donc vraiment une question que je pose parce que j'imagine qu'elle pourra être posée par d'autres, *a fortiori* par le jury I-SITE dans la façon dont ils vont considérer *in fine* la gouvernance qui est proposée. Je pense que c'est une inquiétude qui pourra potentiellement être partagée et, à l'avenir, il faut que l'on puisse apporter un certain nombre de réponses probantes pour convaincre toujours dans l'intérêt collectif à la fois de l'enseignement supérieur en région, mais plus globalement de tout le territoire bourguignon franc-comtois.

M. Grevey.- Concernant la notion de volonté cumulée, je ne sais pas si c'est le bon terme qu'il faut employer. Les établissements ont conscience qu'il faut porter ensemble un certain nombre de choses s'ils veulent subsister dans le futur. Ces choses qu'ils veulent porter ensemble, c'est la recherche, le lien formation-recherche et aller montrer est peu les muscles à l'international de ce point de vue. Nous sommes petits, mais nous avons la volonté d'y arriver.

Il ne faut pas que l'on voie cette façon de faire comme une volonté cumulée, c'est mettre ses forces ensemble pour essayer de créer des synergies. Et je crois qu'on a montré que la mise en synergie était quelque chose qui nous permettait de gagner beaucoup de choses. En 2020, on peut regarder toutes les distinctions que les équipes ont eues, tous les projets qui ont été gagnés. Je crois que si nous n'avions pas cette mise en synergie qui s'était faite, si nous n'avions pas gagné en maturité sur le site, on n'y serait pas encore. Si je ne prends que les médailles INRAE ou qui sont allées à des personnes de l'INRAE mais qui sont sur le site, on en a tout de même *trusté* 50 % au niveau national, ce qui n'est pas quelque chose de tout à fait nul. Il y a donc des résultats importants et cela contribue à l'attractivité du site.

Par rapport à ces éléments-là, je crois que plus personne n'a envie de revenir en arrière et plus on avancera, moins on aura envie de revenir en arrière. Il faut donc que nous ayons le temps d'avancer, de se mettre vraiment en ordre de bataille de tous les côtés de façon à ce que plus personne n'ait envie de se retirer parce que chacun saura que s'il se retire, il redeviendra microscopique dans l'environnement de l'enseignement supérieur et de la recherche et qu'il risque de tout perdre.

C'est ma seule réponse. Maintenant, je vais laisser la parole à Monsieur Compagnone.

M. Compagnone. - Merci de me donner la parole. Je voudrais revenir sur ce qui a été dit par Monsieur le Recteur. Je comprends bien évidemment ce souci concernant les jalons intégration et gouvernance forte parce qu'il y a effectivement un modèle qui est choisi qui est ce modèle de confédération, mais ce n'est pas une confédération d'individus, c'est-à-dire des membres des établissements, c'est en fait une confédération d'établissements. C'est une petite subtilité, mais qui justifie précisément, pour moi, ces élections qui se font avec un deuxième niveau.

À partir du moment où c'est vraiment une confédération d'établissements qui est choisie, il y a toute la difficulté d'avoir une gouvernance qui puisse correspondre à ces établissements. Or si par « gouvernance forte », on entend finalement quelqu'un qui donne le LA même si ce LA ne correspond pas à ce que veulent les établissements et que tout le monde s'y plie de manière quasi autocratique, c'est effectivement une forme de gouvernance forte, mais c'est une gouvernance qui a complètement échoué précédemment dans la manière de se constituer.

La seule manière dont elle peut se constituer aujourd'hui, c'est précisément par le positionnement de la confédération des établissements membres et que cette confédération des établissements membres puisse avoir voix au chapitre.

Et je comprends le souci de Monsieur le Recteur disant que finalement, cela peut tenir à la bonne volonté des chefs d'établissement, mais que le danger est que lorsque les chefs d'établissement changent, cette bonne volonté disparaisse. Il ne l'a pas formulé de cette façon, mais qu'il puisse finalement y avoir un risque parce que l'institution n'est pas assez solide et pas assez garante du bon fonctionnement collégial de ces établissements-là.

Comme le disait Dominique, tout le monde est engagé aujourd'hui dans cette structuration et je ne vois pas qui irait à l'encontre de cela. Quand j'ai dit que le Brexit AgroSup Dijon pourrait se produire, c'est parce que cela pourrait être un des dangers d'aller sur des règlements qui soient très fortement intégrateurs et qui, du coup, excluent ceux qui ne sont précisément pas alignés par rapport et ces grandes lignes.

M. Grevey. - Merci.
Vincent Thomas.

M. Thomas. - Merci Dominique.

Tout d'abord, je veux dire que tous ces échanges sont extrêmement intéressants. Ils soulignent tous une chose qui est le chemin que nous avons parcouru depuis un an. Qui aurait pu parier un centime d'euro sur le résultat que nous présentons aujourd'hui ? À ma connaissance, personne.

Pourquoi en sommes-nous arrivés là ? Tout simplement parce que nous nous entendons bien. Oui, Monsieur le Recteur, cher Jean-François, nous nous entendons bien. Et c'est ce qui fait que nous avons pu en arriver là en quelques mois. Je rappelle en effet que Macha Woronoff a été élue à la mi-novembre, ce qui fait 4 ou 5 mois. Pardon, Macha, j'ai peut-être mal compté, mais c'est très peu de temps. En très peu de temps, la volonté politique qui nous a animés nous a rapprochés humainement, c'est très clair, et a permis d'avancer à pas de géant. C'est une réalité.

Est-ce que, dans sa configuration actuelle, la ComUE pourrait résister avec ses statuts à des divergences ultérieures ? Imaginons qu'on ne s'entende plus ou que d'autres qui nous succèdent ne s'entendent plus. Pour ma part, pour avoir fait un peu de droit des sociétés, de droit des associations, je n'ai jamais connu de statuts capables de résister à la mésentente entre associés ou membres d'une même structure. Aucun ! Nous pouvons mettre toutes les "bombes nucléaires" juridiques dans les statuts, cela n'y changera rien, absolument rien !

En revanche, ce que je sais, c'est que si nous nous entendons, c'est que nous avons travaillé dans l'écoute et dans le respect des intérêts de chacun tout en portant des intérêts communs. Et ces intérêts communs, plus nous les mettons ensemble et plus le ciment entre les briques que constituent les statuts, qui va lier ces briques-là, va solidifier l'édifice. J'en veux tout de même pour preuve d'ores et déjà les projets qui sont portés par la ComUE :

- l'I-SITE dont l'enjeu est de 7 à 10 millions par an pour les laboratoires,
- SFRI avec les Graduate Schools,
- le numérique qui est parti,
- les RI où nous sommes en train de nous rapprocher politiquement pour que cela représente quelque chose, notamment prioritairement sur les axes I-SITE.

Sachant que le SFRI a déjà une dimension internationale extrêmement importante. Je crois, de mémoire, que nous avons 400 étudiants qui viennent de l'étranger et qui fréquentent nos masters internationaux. Ce n'est pas rien ! Il y a 3 ans, c'était zéro, toutes choses étant égales par ailleurs. Ceci pour répondre au premier point.

Nous travaillons à ce que nous ne soyons plus en mesure de reculer et nous en sommes déjà à ce point. Une question nous a été posée : « Si vous n'avez plus l'I-SITE, est-ce que cela fait tomber la ComUE ? » Sans nous consulter, avec Macha Woronoff, nous avons dit que nous continuerions. Nous continuerions bien sûr parce que nous sommes déjà intimement liés, c'est une réalité. On ne peut plus se passer les uns des autres. On ne peut plus s'affranchir de porter ensemble une politique ESR BFC, à la fois pour irriguer le territoire, mais aussi pour rayonner.

Si nous apportons des Rankings, ces Rankings vont profiter à l'ensemble du territoire. Ce n'est pas rien, c'est la reconnaissance internationale conférée au territoire. Ce sont « les bijoux de la couronne » et il n'y a pas de retour derrière. On ne va pas aller négocier avec Shanghai un retour. On négocie pour que cela se fasse et si on revient dessus, que ferait-on ? Ce n'est pas possible.

Il y a des effets cliquets dans ce que nous sommes en train de construire.

Si jamais AgroSup voulait *brexiter* - je souris, Monsieur Compagnone - qu'à cela ne tienne, qu'il le fasse. Mais est-ce qu'AgroSup est capable d'assumer les conséquences de ce Brexit ?

Je ne suis pas certain que la Grande Bretagne soit capable de l'assumer, on verra bien ce que cela va donner. Est-ce qu'AgroSup est capable de l'assumer ? Je ne le pense pas. Mais après, cela n'empêchera pas le reste de la ComUE de fonctionner.

M. Compagnone.- Ce n'est pas notre volonté.

M. Thomas.- Je le sais parfaitement.

Il y a un point très sensible sur lequel Jean-François a mis le doigt. Je crois que c'est le point essentiel. Dans le fonctionnement de la ComUE, c'est celui de la cohésion du système qui comprend un conseil des membres, un conseil d'administration et un bureau. Comment départager les prérogatives des uns et des autres ? Comment faire pour que le CA ne devienne pas une chambre d'enregistrement ?

Premier élément de réponse : leurs prérogatives ne sont pas les mêmes. Nous avons, avec le conseil des membres, les membres, y compris le président d'UBFC avec voix délibérative. Je vous le rappelle, il compte donc autant que les autres membres.

Nous avons un conseil des membres qui va fixer les objectifs politiques à atteindre sur lesquels l'ensemble des acteurs ESR de Bourgogne-Franche-Comté s'entendent. Il y a donc déjà une adhésion et une cohérence du programme politique fixé au plan ESR BFC.

Ensuite, la stratégie pour la mise en œuvre des outils qui vont permettre d'atteindre ces objectifs appartient entièrement et exclusivement à UBFC. Cette distinction est étayée par les prérogatives qui sont accordées à UBFC, c'est ce qu'on appelle les compétences propres, les compétences coordonnées et les compétences propres appartiennent à UBFC et elles n'appartiennent pas aux établissements membres. Elles n'appartiennent pas aux établissements membres.

Plus encore, UBFC a, dans le choix des instruments, dans la conception de ses instruments, un absolu pouvoir d'initiative, un absolu pouvoir de liberté. Cela, le conseil des membres ne peut pas y toucher.

Je pense que nous avons là les éléments qui permettent de lever toute l'ambiguïté qui peut effectivement – on y a beaucoup réfléchi, cela fait des mois qu'on y travaille, qu'on y pense, etc. – échapper à l'observateur en première lecture, mais que l'observateur peut reprendre à la lueur des quelques petites explications que je viens de donner. Il peut relire les statuts en y pensant.

Je crois qu'ici, nous avons vraiment la lettre des textes, nous avons leur esprit. Il ne faut pas oublier que la lettre tue, que l'esprit donne vie et nous avons ici de quoi mener une longue vie ensemble. On a l'instrument, à nous de le faire vivre. Ce ne sera pas sans nous, ce sera avec vous et ceux qui voudront nous quitter pourront peut-être nous quitter, mais en tout cas s'ils nous quittent, ils quitteront aussi tout ce qui fait l'intérêt d'être un établissement d'enseignement supérieur en Bourgogne-Franche-Comté en 2021 et dans les années à venir. Je crois que c'est là l'essence des choses. Mais j'ai déjà été trop loin, pardon.

M. Grevey.- Merci Maître Vincent !
Monsieur Tatibouët.

M. Tatibouët.- Je vais laisser la parole au Recteur d'abord, il pourra répondre.

M. Grevey.- Je laisse donc la parole à Monsieur le Recteur.

M. Chanet.- Merci. Je ne veux pas répondre, mais j'espère qu'il a été clair - et si cela ne l'a pas été, je vais le préciser explicitement - que les commentaires que j'ai apportés tout à l'heure n'étaient pas des commentaires personnels d'un acteur partisan de ce qui est en train de se jouer. Même si je pourrais revendiquer une antériorité de compagnonnage avec les acteurs de la ComUE puisque j'ai vu sa naissance et chaque étape – et de près - de sa jeune histoire. Il ne m'échappe d'ailleurs pas que cette histoire est encore, comme l'aurait dit Marc Bloch, dans l'enfance et que les pas qu'elle a faits ces derniers mois vont dans le bon sens et sont de grands pas, j'en donne tout à fait acte et j'en félicite, outre Vincent Thomas, celles et ceux qui y ont contribué. Là-dessus, je l'ai dit tout à l'heure, je n'y reviens pas.

Je réponds à Monsieur Compagnone sur un point : il aura du mal à me faire passer pour un chantre du despotisme. En 2009, j'ai été de ceux qui combattaient cette idée qu'il fallait réformer l'université au nom du despotisme éclairé. À l'époque, il s'agissait d'ailleurs de renforcer les présidences. Nous sommes toujours un peu dans cette histoire, mais je ne tirerai pas ce fil. Mais je continue à avoir des doutes sur la promotion du despotisme éclairé au début du XXI^e siècle. Ceux qui le préconisent oublient qu'il s'est passé entre-temps la révolution française.

Sur la relativité des statuts, seul un jury et un jury expert comme l'est le Président Thomas peut nous donner cette leçon de relativité des statuts. Je lui en donne acte. Je sais qu'il n'y a pas meilleurs praticiens que les juristes pour utiliser le droit pour apporter des réponses à des problèmes politiques, c'est en effet ce qui est en jeu.

Je ne m'attacherai pas et je ne me suis jamais attaché de trop près à la lettre des statuts. Ce qui importe, c'est de convaincre et en l'occurrence si les statuts tels que vous les avez faits sont de nature à convaincre, je serai le premier à m'en réjouir. Je vous aurai au moins permis d'affûter vos arguments, je pense que ce sera nécessaire et utile.

Je reviens aux relations internationales. Je ne doute pas de votre intention. Je pense qu'il serait politiquement très bon et très efficace de donner des gages vraiment explicites d'ici le mois de juin.

M. Grevey.- Merci Monsieur le Recteur.

Monsieur Tatibouët, est-ce que je peux encore vous embêter un peu ? Je crois que Madame la Maire, Madame Vignot, doit partir assez rapidement. Est-ce que vous m'autorisez à lui donner la parole avant vous ?

M. Tatibouët.- Absolument.

M. Grevey.- Je vous remercie.
Madame Vignot.

Mme Vignot.- Bonjour. Je suis heureuse d'entendre aujourd'hui que nous en arrivons à la conclusion du fait que nous avons une équipe qui s'entend, qui collabore et qui souhaite travailler main dans la main.

Pour autant, finalement, la fragilité que ceci peut constituer, c'est que cela dépend d'une relation entre individus et non pas finalement d'une relation qui pourrait être régulée par des statuts parce que si la société humaine a organisé des statuts, c'est bien pour éviter qu'il y ait l'écueil des relations humaines qui peuvent parfois être trop fluctuantes pour organiser une robustesse et une stabilité de la structure dans laquelle nous nous trouvons. Je pense donc que c'est cette fragilité qui pourrait constituer finalement une faiblesse à la présentation qui en est faite.

Je vais même aller plus loin en disant que, comme vous tous, nous sommes tous très attachés à l'expression d'une démocratie et les statuts sont là pour faire en sorte que ce soit bien cette démocratie qui puisse être exprimée. Je m'interroge sur la forme du comité des membres qui représente en fait une forme – sachant que je ne veux blesser personne - de directoire qui finalement apporte quelque chose de tout à fait particulier dans le monde de l'université et de la recherche dans lequel nous nous trouvons. Il me semblait qu'il était important que nous puissions montrer la force d'un conseil d'administration d'UBFC et que dans ce conseil d'administration, les établissements puissent être très fortement ensemble pour porter une même voix, un même projet et donc les mêmes perspectives, mais que du coup, cette double chambre amène une complexité et peut-être une forme d'ambiguïté.

Je le dis d'autant plus suite à ce que vous avez tout à l'heure concernant le fait que le président d'UBFC ait une voix. Du coup, je m'interroge sur quelle voix et quelle forme de représentation cela exprime. Cela veut dire que les membres de ce comité des

membres voient arriver des personnes qui représentent leur conseil d'administration et, par exemple pour le conseil d'administration d'UBFC, on a un président qui est proposé par le comité des membres et, en même temps, qui viendra représenter un conseil d'administration mais qui aura été proposé par la même chambre qui en est à l'origine. Cela me semble être une boucle assez complexe et du coup amenant assez de troubles dans le processus démocratique.

Je tenais à le dire parce que nous sommes tous très attachés à ce que les choses fonctionnent très de façon pérenne, de façon robuste.

Encore une fois, je salue le travail qui a été fait, je salue la collaboration dans laquelle vous êtes, ce qui est nécessaire, mais est-ce que cela constitue une garantie pour la pérennité de la structure et, du coup, la perception que le jury pourra en avoir, ou que le ministère pourra en avoir ? J'avoue que je m'interroge de façon extrêmement forte sur la forme que vous avez choisi de présenter aujourd'hui.

Sur la question de l'intercommunalité, je rejoins Maude Clavequin pour dire qu'effectivement, les intercommunalités sont loin d'être une expression démocratique et je le vis tous les jours dans mon travail.

J'entends que les statuts doivent convaincre. Pour l'instant, je reste encore sur « J'entends et je remercie pour le travail qui a été fait. » Vous avez travaillé ensemble. Vous portez le dossier très fort. Vous montrez l'excellence dans laquelle nous nous trouvons. Les territoires ne peuvent qu'applaudir. Pour autant, nous avons besoin de garanties de robustesse et du coup, je suis ici aujourd'hui en train de m'interroger. Je tenais à vous le dire très sincèrement.

M. Grevey.- Je vous remercie pour votre message de vigilance. Nous allons réfléchir à la situation, voir s'il y a des moyens pour améliorer les choses de vos points de vue, mais je n'ai pas de réponse plus formelle pour l'instant.

Monsieur Tatibouët.

M. Tatibouët.- Je vais laisser les chefs d'établissement intervenir, dont la présidente de l'université de Franche-Comté, je parlerai après.

M. Grevey.- Je suis désolé, Monsieur Tatibouët !
Madame Woronoff.

Mme Woronoff.- Monsieur Tatibouët, je vous remercie infiniment.

Chers collègues, Monsieur le Recteur, chers administrateurs,

Vous l'avez compris, Vincent a porté une parole forte sur ce qui nous unit. Pour ma part, je voudrais insister sur l'enjeu principal que nous partageons qui est celui que la jeunesse de l'ESR Bourgogne-Franche-Comté puisse avoir en Bourgogne-Franche-Comté des établissements d'enseignement supérieur qui leur permettent d'envisager des études qui leur donnent derrière des insertions professionnelles leur permettant d'avoir des vies professionnelles heureuses. Heureuses ! Ceci avec une région qui offre énormément d'atouts en plus d'offrir des formations d'excellence.

J'entends bien que nous devons rassurer le MESRI, Monsieur le Recteur, cher Jean-François. Le MESRI doit aussi nous rassurer, de même que les Politiques sur l'importance qu'ils donnent à l'université publique et pas simplement privée. J'aimerais être convaincue que le monde politique et notre gouvernance donnent l'importance qui doit être donnée à l'université.

On nous demande de faire toujours plus, de faire dans l'excellence, d'accueillir tout le monde et on nous donne de moins en moins.

Je vous retourne donc votre question. Nous souhaitons également être rassurés. La communauté montre qu'en permanence, autour de l'ESR BFC, autour d'UBFC, nous nous sommes mobilisés. Nous nous sommes mobilisés pour porter des projets. Nous nous

sommes mobilisés pour aller chercher de l'argent, des financements. C'est ce que nous sommes en train de faire.

Nous entendons les réflexions. Comme l'a dit très justement Vincent, Dominique Grevey et moi-même, nous ne sommes là que depuis le 1^{er} décembre. Ce qui est court. Depuis janvier, date de la création de la commission des statuts, nous avons travaillé toutes les semaines. Alors effectivement, ce n'est peut-être pas parfait, mais j'aimerais bien qu'on nous donne acte plus que symboliquement sur l'engagement que nous mettons à construire un ESR Bourgogne-Franche-Comté au bénéfice de la jeunesse pour laquelle nous nous mobilisons entièrement.

On va me dire : « Oui, mais le rayonnement international ? » Mais nous avançons. Nous avançons sur tous les sujets, sur tous les fronts ! Mais excusez-moi, je suis une élue et je me dois aussi à ma communauté universitaire. Je dois aussi emmener la communauté universitaire, la rassurer, lui faire comprendre que ce en quoi nous essayons d'investir, nous le faisons pour ces étudiantes et ces étudiants qui sont au cœur de la préoccupation de l'ensemble des collègues, qu'ils soient ici à l'écran ou qu'ils soient plus largement en ESR Bourgogne-Franche-Comté.

Sachez que la volonté que nous mettons tous est bien sûr individuelle, mais nous sommes des élus, nous représentons des communautés qui nous ont fait confiance. Ce n'est donc pas simplement nous que nous emmenons, ce sont nos communautés.

Nous avons la volonté de construire. Nous avons une très haute idée de la Bourgogne-Franche-Comté et de l'ESR et nous sommes convaincus que la concurrence dont parlait Maude Clavequin ne doit pas être en interne, mais en externe. Ce que gagnera AgroSup ou l'université de Bourgogne, ou l'ENSMM, ou l'UTBM, je le gagnerai, mon établissement le gagnera, nous le gagnerons ensemble.

M. Grevey.- Merci Madame Woronoff.
Monsieur Tatibouët.

M. Tatibouët.- Beaucoup de ce que je voulais dire a finalement déjà été dit, en tout cas la part d'inquiétude concernant les statuts. Clairement, qu'il y ait des statuts ou pas, quand les gens ont envie de travailler ensemble – et les chefs d'établissement le montrent actuellement –, les choses avancent. C'est vrai.

Nos statuts, en l'état actuel des choses, ne sont pas si mauvais que cela, mais si on a envie de travailler ensemble, tout va bien. J'ai fait partie du premier conseil d'administration. Les conseils se sont relativement bien déroulés pendant toute une période, jusqu'à ce que des distensions au sein du conseil des membres finissent par émerger publiquement. J'ai été un peu déçu par le fonctionnement du conseil d'administration dans la mesure où on travaillait peu, on validait ou on votait sur les dossiers, mais le Président Chaillet et ensuite Luc Johann, administrateur provisoire, étaient toujours en train de nous dire qu'ils ne pouvaient pas s'exprimer avant d'en parler au conseil des membres. C'était donc un peu frustrant. Dans les nouveaux statuts, j'ai l'impression que c'est encore pire, c'est-à-dire que le conseil d'administration, de mon point de vue, ne sert pas à grand-chose. Je peux me tromper, c'est peut-être une très mauvaise interprétation que je fais, mais l'interprétation est dans les textes. C'est-à-dire que je pense que l'on peut dire ce que l'on veut, le jury, les gens qui vont évaluer notre dossier, ils le feront sur pièces, comme c'est souvent le cas. La bonne volonté des personnes ne suffit pas. C'est-à-dire que dans l'absolu, les gens changent, des distorsions apparaissent pour tel ou tel motif et cela me pose tout de même question sur à quoi sert le conseil d'administration, quelles sont ses missions exactes.

À la page 2 du rapport, on a : « *UBFC est administré par un conseil d'administration* », certes, mais le rôle du conseil d'administration est aussi d'élaborer la stratégie. Cela peut être une stratégie partagée avec le conseil des membres, mais on a du mal à savoir précisément à quoi peut servir le CA.

M. Grevey.- Merci. Vincent, tu veux répondre ?

M. Thomas.- Oui, parce que j'ai déjà répondu à cette question.

Il met en œuvre toutes les prérogatives, toutes les compétences propres d'UBFC. Je crois que c'est très clair, c'est-à-dire que c'est à l'aune de ses compétences que s'apprécie son pouvoir d'administration. Il ne faut donc pas se contenter de lire l'article 12 - je ne l'ai pas sous les yeux -, mais se référer à l'ensemble des prérogatives qui sont confiées à UBFC. Elle est là, la clé de lecture, tout simplement.

Dans tous les domaines de compétence qui sont transférés à UBFC, le conseil d'administration a tout pouvoir pour mettre en œuvre, élaborer les instruments stratégiques qui vont dans le sens des objectifs fixés par le conseil des membres.

Je crois que nous avons là une réponse très claire. Relisez les compétences, dans tout ce champ, que ce soit en matière de recherche, de formation, en matière de RI pour ce qui est de la coordination et des compétences transférées ou coordonnées, tout cela se lit facilement.

Après, c'est toujours pareil, si on compare avec le droit constitutionnel, le 49.3 existe. C'est-à-dire que le gouvernement peut en permanence dire qu'il prend une motion de censure pour éviter le vote du parlement pour faire passer des textes. Tout est possible et les textes, quelle que soit leur écriture, n'offrent pas davantage de garanties que ce que les gens ont décidé de faire entre eux. Ces textes sont simplement là pour borner les prérogatives des uns et des autres et à chacun d'exercer ses prérogatives dans la limite de ses prérogatives.

Le conseil des membres n'a pas à statuer sur des éléments purement techniques qui sont des éléments qui permettent de développer ou de mettre en œuvre une stratégie décidée par UBFC. Le conseil des membres fixe des objectifs politiques, les enjeux, pour reprendre les termes de Macha Woronoff ou de Dominique Grevey.

Il ne faut donc pas lire les choses indépendamment les uns des autres. Je crois qu'une structure pérenne bien créée est une structure qui présente une homogénéité et une cohérence, un équilibre. Honnêtement, est-ce que l'ensemble des chefs d'établissement - mais je ne veux pas parler à leur place - qui sont présents ici, qui ont travaillé d'arrache-pied dans le cadre de la commission des statuts et aussi en dehors pour fixer et participer à la fixation et la détermination des grandes lignes, ont le sentiment de ne pas atteindre cet équilibre ? Si c'était le cas, ils ne participeraient tout simplement pas. Parce qu'on était au bord du précipice il y a quelques mois et qu'il était tout à fait possible de sortir et de dire que c'était fini, que cela n'avait pas marché, qu'on ne s'accrochait pas et que ce qui était proposé maintenant ne fonctionnait pas. Eh bien non. Je crois qu'il y a une réelle volonté de tous de participer parce que chacun a compris qu'il y avait intérêt et que d'autre part, l'équilibre trouvé dans les statuts était respectueux des intérêts des uns et des autres, était respectueux également des intérêts propres d'UBFC.

M. Grevey.- Merci. Je vais laisser la parole à Monsieur Demouge.

M. Demouge.- Pour revenir sur le conseil d'administration, je reprends ce qu'a dit Macha Woronoff tout à l'heure : le principal, c'est de gagner ensemble. Ce qui me gêne un petit peu dans la construction de ce conseil d'administration, sachant que pour moi les écoles y ont toute leur place, c'est que vous ayez prévu une diminution de leurs représentants. Si c'est pour diminuer le nombre de membres du CA, je pense que ce n'est pas nécessaire. Je pense que le fait de tirer au sort les écoles pour participer au conseil d'administration veut dire qu'une fois sur trois des écoles ne participeront pas.

Cela me gêne donc un petit peu qu'il y ait ce tirage au sort au niveau de la composition du conseil d'administration.

M. Grevey.- C'est un processus qui nous a été suggéré par les écoles en disant qu'elles ont un lieu où elles se rencontrent régulièrement, qui est ce qu'on appelle le Polytechnicum et que ce principe leur convient tout à fait.

Mais j'entends votre remarque. Nous allons en rediscuter.

M. Demougé.- Loin de moi l'idée de dénigrer des écoles. Pour moi, elles ont toutes une valeur et une belle valeur. Je pense cette fois-ci à l'université de technologie de Belfort-Montbéliard qui est classée avec ces écoles-là et qui participera, au niveau du conseil d'administration, en gros deux fois sur trois. Cela me dérange un petit peu.

M. Compagnone.- On avait fait ce regroupement des écoles au vu des volumes d'étudiants et l'UTBM a le volume d'une grosse école d'ingénieurs lorsqu'on regarde le nombre de salariés et d'étudiants. Elle est très décalée par rapport au volume que l'on va rencontrer à l'université de Bourgogne ou à celle de Franche-Comté. Cela s'est donc vraiment fait de cette façon et les écoles et l'UTBM ont accepté, justement au vu des agents et vu du volume d'étudiants, afin d'avoir une représentation qui soit la plus équilibrée possible.

M. Grevey.- Pascal ?

M. Vairac.- Merci Dominique. Je ne vais pas reprendre ce qu'ont dit Vincent et Macha, mais je partage totalement tout ce qui a été dit. Je vais simplement insister sur le fait qu'au conseil des membres, autour de la table, je crois que le gros changement qui a lieu aujourd'hui, cette transformation qui a lieu aujourd'hui, c'est la prise de conscience des enjeux. Je pense qu'aujourd'hui, tout le monde autour de la table du conseil des membres a pris conscience des enjeux sur lesquels nous devons nous positionner tous ensemble.

Évidemment, aucun statut ne pourra garantir la pérennité de notre construction, Aucun. Sans tourner autour du pot, je dirais que le seul processus qui nous permettrait de garantir un non-retour en arrière ou une déconstruction, ce serait une fusion. Et le jury international nous a bien challengés sur cette question, Macha et Vincent pourront le confirmer. Nous avons été très clairs dans nos propos et nous avons tenu à soutenir le projet que nous avons mis en place.

Je pense donc que la prise de conscience des enjeux et surtout l'entente qui existe aujourd'hui autour de la table du conseil des membres est peut-être la meilleure des garanties que l'on puisse donner aujourd'hui par rapport à ces statuts et surtout à la construction qu'on est en train de mener.

Pour réagir à la question de la place des écoles au conseil d'administration, la question du tirage au sort a été acceptée par l'ensemble des écoles, je le confirme, à une condition que j'avais émise lorsque nous discutons au sein de la commission des statuts, qui est que chaque école, chaque établissement soit représenté. Et c'est bien pour cette raison qu'au sein de ce conseil d'administration, en plus des membres élus, il existe bien sept membres nommés, un par établissement pour que chaque établissement soit représenté systématiquement autour de la table au conseil d'administration. C'était la précision que je voulais apporter.

M. Grevey.- Merci.
Monsieur Piat.

M. Piat.- Bonjour. Je voudrais souligner un point de vigilance qui va un petit peu paraphraser ce qui a été dit, mais je vais le dire d'une manière un peu différente.

Pour reprendre ce que vient de dire Pascal, nous proposons un modèle qui est la confédération d'établissements. C'est un modèle original dans le paysage de l'enseignement supérieur. Ce modèle, on l'a choisi parce qu'il est chargé de porter une voix

commune des établissements. Les établissements ont donc une part très forte dans ce modèle.

Derrière tout cela, il y a évidemment des problématiques qui ont été soulevées de viser une efficacité qui soit à la fois politique et opérationnelle. Je ne veux pas revenir sur tous les points qui ont été débattus. Néanmoins, pour moi, cela soulève un point de vigilance par rapport au sentiment d'appartenance dont il a été question dans les diapos, mais dont on n'a finalement peu parlé. Ce modèle doit emporter l'adhésion des membres, mais tout dépend à quel niveau on va se situer. Si on se situe au niveau des établissements, les établissements perçoivent des challenges, on n'a parlé de Brexit, etc. Ils ont donc parfaitement conscience de l'importance de mettre en avant le sentiment d'appartenance.

Mais si on descend d'un niveau et que l'on va vers les énergies individuelles, vers les femmes et les hommes qui sont dans les établissements et qui doivent faire partie d'UBFC, on peut se poser des questions parce que l'on sait qu'on a un très gros *challenge* actuellement pour faire naître le sentiment d'appartenance. Une manière d'y arriver, c'est que l'exercice qui permet de construire les instances qui font fonctionner UBFC soit obtenu par le biais d'un exercice qui soit extrêmement démocratique où toutes les sensibilités peuvent s'opérer.

Pour moi, si on veut avoir des débats qui soient intéressants, si on veut avoir des pluralités d'opinion, si on veut être riche dans les propositions que l'on va faire, il faut que ce débat puisse avoir lieu et il faut que cet exercice démocratique puisse avoir lieu. C'est pour cela que c'est mon point de vigilance. Pour moi, il faut absolument – comme cela a été souligné au départ de la discussion – que si différents projets veulent se porter au niveau de la présidence d'UBFC, ils puissent le faire, ils puissent avoir un débat avec les présidents des différents établissements membres et les directeurs. Parce que derrière un projet, il faut bien comprendre qu'il y a aussi des personnalités, c'est-à-dire qu'il y a des individus, des hommes et des femmes et certains peuvent être plus capables que d'autres de porter des projets. Il y a donc à la fois l'intérêt du projet, mais il y a aussi la personne. Il faut donc, s'il y a pluralité de projets, que tous ces projets puissent être portés devant un vote pour qu'après, s'ils ont l'adhésion du conseil des membres, un choix soit fait par le conseil d'administration.

Il me semble donc extrêmement important que cet exercice démocratique puisse avoir lieu, d'autant plus sur un édifice qui a la taille d'UBFC. Parce que s'il n'a pas lieu, le sentiment d'appartenance se délite, on a l'impression que ce n'est plus qu'une espèce d'entre-soi ou d'un machin, exactement comme, aujourd'hui, les citoyens dans les différents pays européens considèrent la construction européenne comme quelque chose de très lointain, alors que cela ne devrait pas être le cas.

Il ne faut donc pas que nous ayons ce danger-là et il faut trouver le bon équilibre dans nos statuts pour être sûr que cette démocratie puisse bien s'opérer.

M. Grevey.- D'accord, merci.

Nous avons encore six personnes qui demandent la parole. Je vous propose d'arrêter après de façon à pouvoir passer à la suite, sachant que nous reprendrons le débat lors du prochain conseil d'administration.

Madame Buscaglia.

Mme Buscaglia.- Je vous prie de m'excuser par avance de revenir sur cette question maintenant. Je voulais la poser au début mais j'ai vu qu'il y avait un débat important qui se mettait en place et je n'ai pas voulu le couper. C'est pour cela que je ramène cette question maintenant.

C'est pour les listes du collège des usagers. Vous avez bien dit que les élections seraient en alternance. J'aimerais juste savoir si, du coup, les listes seraient différentes ou alternées. Est-ce qu'il n'y aura qu'une liste pour l'uB et une liste pour l'UFC, par exemple, ou est-ce que les deux peuvent être mélangées ?

M. Grevey.- Non, il y aura une lise pour l'ensemble des établissements pour les usagers.

Mme Buscaglia.- D'accord. Merci et désolée d'être revenue sur cette question.

M. Grevey.- Il n'y a pas de problème.
Monsieur Bouchet.

M. Bouchet.- Bonjour. Je vous prie de m'excuser car ma caméra ne fonctionne pas correctement.

J'ai juste une remarque d'ordre général et ensuite des petits points d'explicitation qui sont plus de l'ordre de la « cuisine ».

Au niveau général, le débat est très intéressant et très évocateur. Je souhaiterais simplement rappeler que si on fait un bilan, depuis quelques années, des créations de ComUE et autres fusions au niveau français, on ne peut pas dire qu'on ait objectivement une grande réussite. C'est d'ailleurs pour cela que le ministère a proposé de nouveaux types de structuration possibles pour les établissements pour envisager des regroupements.

Ce qui est derrière, c'est tout de même que, de mon point de vue en tout cas, les établissements ont pendant des années été les uns contre les autres pour se valoriser les uns contre les autres. Tout à l'heure, le collègue parlait d'appartenance et il est vrai que cette appartenance est compliquée à établir lorsque pendant x années on a essayé d'être meilleur que son petit camarade d'à côté, que ce soit au niveau de la recherche ou des formations. Il est vrai que c'est un bel enjeu, mais c'est l'un des problèmes majeurs et ce problème est notamment ressenti au niveau des personnels et des enseignants-chercheurs. On parlait des hommes et des femmes qui sont derrière et c'est vrai que cette macrostructure fait peur, on ne peut pas le nier. On a beau avoir toutes les bonnes volontés, ces gros regroupements ne sont pas faits pour rassurer ces collègues. Cela, je crois qu'il faut le dire.

Maintenant, ce choix de ComUE expérimentale proposé par le ministère et qui a été choisi par la majorité des membres montre bien que malgré tout, les établissements souhaitent conserver des prérogatives propres, qui doivent être de l'ordre de la gestion de leurs formations, de leurs personnels, des sites territoriaux. Je m'engage peut-être un peu loin, mais en tout cas ils souhaitent conserver des prérogatives et on constate souvent que ce sont ces prérogatives qui sont à la base des distorsions à venir et qui sont souvent la source des problèmes posés dans les regroupements.

La remarque qui a été faite tout à l'heure par le collègue est vraie, c'est-à-dire que si vous êtes tous heureux et tous ravis de travailler ensemble, pourquoi ne pas fusionner ? Cela paraît évident pour un jury extérieur en se disant qu'il y a une dynamique, que les gens sont heureux de travailler ensemble, donc qu'est-ce qui empêche la fusion ? Il n'empêche que chaque établissement a envie de conserver certains types de prérogatives. Et ce sont souvent ces prérogatives qui sont source de distorsions et de problèmes par la suite.

J'en resterai là pour cette remarque générale.

Maintenant, si je reviens plus dans la « cuisine » des statuts, j'ai plusieurs petites questions, sachant que je ne souhaite pas forcément avoir des réponses aujourd'hui mais par la suite.

Dans le statut du futur président, il est marqué qu'il doit être docteur ou assimilé. Est-ce que cela veut dire qu'on pourrait potentiellement avoir un président de ComUE qui ne soit pas docteur ? C'est une question qui nous a interpellés. Il nous semblait que c'était quelque chose de relativement important que cette obligation d'être au moins docteur pour présider ce type d'établissement soit inscrite noir sur blanc et ne laisse pas la porte ouverte à d'autres types de statuts potentiellement, vu notamment la volonté de gérer la recherche et le développement de la recherche au niveau du site BFC.

En deuxième question, je voulais savoir si les votes de ces statuts seront à la même date dans tous les établissements et en même temps au niveau de la ComUE. C'est-à-dire qu'au niveau de chaque conseil, est-ce qu'il y aura un vote simultané ou est-ce que ce seront d'abord les établissements qui entérineront ces nouveaux statuts UBFC et ensuite UBFC ou l'inverse ?

M. Grevey.- Je réponds formellement à cette question : le seul vote se fait au niveau d'UBFC.

M. Bouchet.- D'accord. Les établissements n'ont donc pas à entériner ces nouveaux statuts ?

M. Grevey.- Formellement, non. Il n'est pas impossible que cela passe dans les établissements, je pense que ce serait même bien, mais formellement il n'y a pas besoin de vote.

M. Bouchet.- Sur ces élections, on a vu qu'avec les usagers cela pouvait être décalé compte tenu du renouvellement. Est-ce que cela veut dire que tous les établissements vont procéder à ces élections le même jour ?

M. Grevey.- Non. Ce qui veut dire qu'il y aura un renouvellement des conseils qui sera partiel.

M. Bouchet.- D'accord. Cela peut poser problème en termes d'influence, du moins je le pense, mais je ne suis pas juriste spécialiste du système électif. Quand il y a un décalage d'élection, il peut y avoir des influences et il est toujours préférable - de mon point de vue, mais vous trancherez - que cela se passe le même jour dans tous les établissements, même si je comprends qu'il soit très difficile, en fonction des établissements, de tout coordonner. Je pense qu'il y a un problème de fond là-dessus. À vérifier ; cela n'est pas très grave aujourd'hui.

Autre élément : le mode de choix pour les élections nous fait craindre au final qu'on ne puisse plus aboutir à la parité dans les représentativités, ceci alors que c'est tout de même une volonté forte au niveau de l'Etat et aussi des établissements d'essayer d'amener à de plus en plus de parité. Les modes choisis de représentativité et d'élection nous font craindre énormément le fait que la parité ne soit plus aussi bien respectée qu'elle ne l'est aujourd'hui. Je ne sais pas ce que l'on peut faire ou pas juridiquement, mais c'est un risque qui nous est apparu suite à la présentation du document.

Nous avons également deux dernières petites questions sur le choix d'avoir des suppléants et des procurations. On trouvait que cela faisait lourd. C'est souvent soit l'un, soit l'autre. Il faudra peut-être justifier ce choix de double possibilité de se faire remplacer et est-ce qu'il ne serait pas plus simple que ce soit l'un des deux plutôt que d'imposer les deux ? Mais j'ai peur que ce soit lourd.

J'en viens à ma dernière question. Il est mis dans les statuts la possibilité de créer une fondation. Or on ne sait pas ses contours. On sait que par le passé, au niveau du PRES, une fondation a été tentée et qu'elle n'a jamais abouti. Est-ce que l'on pourrait en savoir un peu plus sur les contours de cette fondation, ses prérogatives, etc. ? Merci.

M. Grevey.- Je vais vous répondre en commençant par la fondation. En fait, ceci existait déjà dans les statuts précédents. On l'a laissé parce que c'est une possibilité si jamais il y avait un besoin un jour, sachant que nous n'avons pas d'idée derrière la tête. C'est simplement le fait que le laisser là permet de le faire éventuellement, mais on n'est pas dans l'idée de créer une fondation, surtout qu'on est plutôt dans l'idée d'arrêter la fondation de coopération scientifique qui existe, qui avait été mise en place dans le cadre du PRES en même temps que l'association.

Initialement – je ne sais plus la date exacte –, le PRES avait été créé sous la forme d'une association dont le siège était à Besançon et d'une fondation de coopération scientifique dont le siège était à Dijon. Cette fondation de coopération scientifique gérait les PIA et nous sommes en train de voir comment réinternaliser l'ensemble des projets PIA qui sont encore dans la fondation au sein d'UBFC et d'arrêter la fondation.

Concernant la notion de suppléance et de procuration, il faut peut-être effectivement que nous y réfléchissions un petit peu.

Pour ce qui est de la notion de parité, vous avez raison. On va y réfléchir.
Monsieur Genelot.

M. Genelot. - Bonjour à toutes et tous. De mon côté, ce ne sera pas forcément des questions, mais plutôt essayer de répondre vis-à-vis de l'ensemble du débat qui s'est déroulé parce que je pense qu'un certain nombre de points étaient intéressants. Là, je vais devoir parler non seulement en tant que représentant des étudiants, mais aussi en tant que membre de la commission des statuts qui a vu, du coup, ce projet un peu évoluer.

Je voudrais tout d'abord dire que je partage les propos de Madame Woronoff concernant notre responsabilité à pouvoir porter vis-à-vis du projet que l'on construit les avis, les retours qui sont donnés par les étudiants de mon côté. Nous avons eu un travail très difficile d'arbitrage vis-à-vis de l'ensemble de ce qu'il était possible de faire. Là-dessus, je suis d'accord avec le fait que l'on doit pouvoir se féliciter du travail qui a été réalisé. Il y a eu beaucoup de craintes vis-à-vis de la définition et des outils de contrôle juridique des statuts. Je ne vais pas revenir sur le débat qu'il y a eu, mais je pense au contraire que la définition claire des missions – et c'est notamment quelque chose que disait Monsieur le Recteur – fait justement office de sécurité. C'est-à-dire que maintenant que l'on sait que le conseil d'administration met en œuvre la stratégie à partir des objectifs qui ont été définis par le conseil des membres, je trouve qu'il y a une simplification qui, de mon côté et du côté des étudiants avec qui je travaille, permet de se projeter dans le travail qui va être fait, notamment sur les questions de vie étudiante qui sont d'autant plus importantes.

Je trouve donc au contraire qu'il y a une certaine sécurité juridique du fait d'avoir pu définir clairement les missions de chacun, ce qui n'était pas le cas auparavant.

Il y a un élément que je n'ai pas compris, c'est qualifier le système mis en place d'intercommunalité. Je n'ai peut-être pas tous les éléments de définition en tête, mais de mon côté, le mode d'élection qui a été choisi était justement l'idée de pouvoir faire en sorte que les dates d'élection soient en même temps pour les établissements, pour les collèges A, B et C, mais que ce soit des personnes différentes qui soient élues. On n'est donc pas dans une dynamique où ce sont des représentants indirects, c'est-à-dire que ce sera directement les membres des universités et des établissements qui voteront. En cela, je trouve au contraire que ça permet d'avoir un suffrage direct à ce sujet.

Il y a eu la question de l'équilibre au niveau des représentants vis-à-vis des écoles. Je pense qu'il faut aussi pouvoir informer là-dessus. C'est quelque chose qui a beaucoup animé nos débats au sein de la commission des statuts. C'est vrai qu'on était en face d'une contrainte particulièrement difficile, c'est-à-dire de faire en sorte que toutes les écoles soient représentées. Là-dessus, je pense que le modèle présenté est peut-être encore perfectible, mais en tout cas c'est la solution qui nous a paru la plus simple, du moins la plus facilitée pour la faire.

Pour terminer, la question du sentiment d'appartenance. Je rejoins aussi le fait qu'il va y avoir un gros travail qui va être fait, mais j'ai aussi tendance à considérer que le modèle de confédération avec tout ce qu'il implique peut tout de même être une force particulièrement importante vis-à-vis de notre territoire, notamment parce qu'on ne va pas directement créer un établissement public expérimental, on va plutôt essayer de choisir le mode d'établissement qui convient le mieux à nos attentes de terrain. En ce sens, je pense que si, ensemble, on arrive à se mobiliser pour transmettre la volonté qui était celle qui a présidé lors de la construction des statuts, on peut réussir à avoir quelque chose de

satisfaisant tout en respectant les conditions qui nous sont imposées.
Je voulais donc surtout revenir sur l'ensemble de ces points.

M. Grevey.- Merci Monsieur Genelot.
Monsieur Deffontaines.

M. Deffontaine.- Merci de me donner la parole.

Quentin Genelot vient de préciser quelques points des débats. Pour autant, je ne comprends pas l'ambition de revenir sur le mode de scrutin qui existait par liste avec, dans chaque liste, une alternance des membres des universités et des écoles et qui se passe pour tout le monde le même jour dans tous les établissements. Au contraire, il me semble que c'est ce type de scrutin qui permet de créer une communauté universitaire, un sentiment d'appartenance. Et moi, pour le coup, je ne suis pas représentant de mon établissement dans ce conseil d'administration, je représente la communauté universitaire et les personnes qui ont voté pour la liste sur laquelle je me trouvais. Cela rejoint l'inquiétude qu'avait formulée Laurence tout à l'heure et qui a été reformulée sous d'autres termes par d'autres intervenants, c'est le fait que le conseil d'administration ne soit qu'une chambre d'enregistrement et qu'il ne fasse que rejouer en fait un espace du conseil des membres.

Le conseil d'administration représente la communauté universitaire et non pas chacun des établissements. Chacun des établissements aura d'ailleurs, comme cela a été rappelé par Monsieur Vairac, une personne nommée dans le conseil d'administration pour représenter son établissement. En tout cas, c'est ce que nous portions lorsque nous en avons discuté ensemble concernant la question du mode de scrutin.

Ok, c'est un suffrage direct. Je veux bien, mais cela se passe le même jour que les élections au conseil d'administration. Ce qui fait que ce sera finalement les personnes d'une même liste majoritaire qui vont se présenter, même si ce ne sera pas les mêmes, mais autour du même bord, de la même tendance ou couleur qui vont se présenter simultanément au conseil d'administration local et au conseil d'administration UBFC. Ce ne sera donc certes pas les mêmes noms, mais au final on retrouve cette conjonction alors que si on reconnaît qu'UBFC a une communauté propre et des compétences propres, comme Vincent Thomas l'a rappelé, pourquoi s'affranchir d'avoir un conseil d'administration qui soit véritablement complètement indépendant, une campagne qui soit complètement indépendante sur ses compétences et pour la communauté universitaire UBFC ?

En fait, toutes les remarques, même celles de personnes qui représentent d'autres intérêts que les miens ou que les nôtres, vont dans ce sens d'interpeller sur ces statuts.
Je vous remercie.

M. Grevey.- J'entends votre remarque. On va bien entendu réfléchir, mais il faut aussi voir, si je prends le cas d'un député, qu'il sera élu dans sa circonscription mais qu'il représente en fait la totalité des Français. On est un peu sur cette idée, mais j'entends vos arguments.

Je vous propose d'en rester là pour aujourd'hui sur ce débat et de passer aux autres sujets. Nous analyserons le débat et nous ferons une ou deux commissions de travail pour essayer d'avancer, puis on reviendra vers vous au prochain conseil d'administration.

Merci beaucoup pour la qualité des échanges qui étaient intéressants.

Je vous propose de passer au rapport n° 2.

2. Evolution de l'organigramme d'UBFC

M. Grevey.- Je vais vous afficher l'organigramme actuel et l'organigramme proposé.

L'organigramme actuel est celui que vous pouvez trouver sur le site internet d'UBFC, qui vous montre une organisation en projets qui était tout à fait adaptée au démarrage d'UBFC. Mais maintenant que nous avons un nombre de projets conséquent, lorsque j'ai des gestionnaires financiers, il faut qu'ils puissent travailler tous ensemble et pas simplement que j'aie un gestionnaire financier rattaché à un projet et un gestionnaire financier rattaché à un autre projet et qu'ils ne se parlent jamais. Ce n'est pas un bon système. Ceci juste pour vous donner un exemple.

On a donc essayé de positionner les choses de façon un petit peu plus claire, avec une organisation en services de soutien pour ce qui concerne la recherche et les études doctorales.

Nous avons travaillé avec les services, avec le comité technique, etc., et nous proposons de structurer un peu mieux les choses de façon à ce que l'ensemble des personnels puisse travailler vraiment ensemble sur des compétences métiers et qu'on essaie de rendre un service qui soit le plus fluide possible.

Pour les services soutien, c'est : recherche & études doctorales, formation, insertion professionnelle & vie étudiante, relations internationales.

Pour les fonctions supports, on va retrouver les affaires financières, le numérique et les ressources humaines. Le pôle général et juridique est rattaché directement au DGS et la communication est rattachée au cabinet, avec l'agence comptable qui est à l'université de Bourgogne. Ceci de façon à ce que nous ayons une organisation compréhensible et un peu en miroir de ce qui se passe dans les universités. Ce n'est pas complètement la même chose dans tous les établissements, mais c'est quelque chose qui sera un peu plus proche de ce qui se fait dans les universités, donc plus compréhensible.

Et surtout lorsqu'on a une personne qui est défaillante. Comme on travaillait avant en projets - je garde toujours mon exemple des finances, même s'il n'est pas forcément pertinent -, j'avais une personne qui s'occupait des bons de commande pour le projet until et si cette personne était absente, personne ne traitait le bon de commande. Je caricature bien entendu un peu, mais cela permet de comprendre. Tandis que si on fait travailler les gens en *pool* en sachant qu'on a des spécialistes qui sont plutôt sur certains projets, on peut avoir une mise en mutualisation de la charge de travail et cela va surtout permettre d'avoir un peu plus de fluidité et un peu plus de calme, de sérénité auprès des personnels.

C'était donc l'idée de travailler sur cette évolution de l'organigramme qui n'est pas très importante, mais qui l'est dans l'affichage.

Ensuite, si vous êtes d'accord avec cet organigramme, il s'agira de demander aux personnes, à l'intérieur de chacun des services, de retravailler un peu pour voir comment on peut mieux travailler ensemble et quels sont les outils dont on a besoin pour être plus efficace, je pense principalement à des outils de type dématérialisation parce qu'il faut que l'on travaille avec 13 sites universitaires. Si on a toujours à faire des échanges de papiers, ce n'est pas très efficace.

Voilà pour cette présentation. J'espère avoir été le plus clair possible. Avez-vous des questions sur ce sujet, des remarques ? Monsieur Demouge.

M. Demouge.- Monsieur le Président, une petite remarque parce que je suis obligé de vous quitter. Lorsque vous présentez des documents, il serait bien, pour l'image de marque du pôle universitaire Nord Franche-Comté, que n'apparaisse pas que le site de Belfort, mais que ce soit bien Belfort-Montbéliard.

M. Grevey.- D'accord, c'est bien pris en compte.

M. Demouge.- Merci. Je vous prie de m'excuser car je suis obligé de vous quitter.

M. Grevey.- Je vous en prie.
Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Monsieur Besnard.

M. Besnard.- Une remarque très mineure et elle sera peut-être corrigée par la suite, mais ce serait sûrement intéressant et utile de mettre une date sur les organigrammes. Là, on voit encore que Madame Bourhis est affichée alors qu'elle nous a quittés ou qu'elle va nous quitter.

M. Grevey.- Elle est encore salariée, mais oui, vous avez raison.

M. Besnard.- Il faudrait mettre une date et un numéro de version sur ce genre de document pour la suite.

M. Grevey.- Oui, merci.
S'il n'y a pas d'autre remarque, je vais vous proposer de passer au vote.
Je prends la délibération.
Qui s'oppose à cette évolution de l'organigramme ? Personne.
Qui s'abstient ? Personne.
Je vous remercie.

4. Budget 2021 de la Mission doctorale UBFC

M. Grevey.- Nous passons au rapport n° 4 qui est le budget 2021 de la mission doctorale UBFC avec Monsieur Lutz.

M. Lutz.- Bonjour à tous. Je vais vous informer de la façon avec laquelle s'est passée la répartition du budget de la mission doctorale.

Nous disposons d'un budget total qui s'élevait à 693 007 €. Dans ce budget, 60 000 € ont déjà été discutés, cela correspond aux aides qui ont été apportées aux doctorants en difficulté. 60 000 € ont donc été versés aux doctorants. Ceci a été bouclé fin février et ils ont pu avoir le versement courant mars. Ces 60 000 € ont donc été parfaitement répartis. Il s'agissait d'un versement exceptionnel sur ce budget.

Il restait 633 000 € qui sont répartis entre l'activité des missions transversales du collège doctoral et la partie mise à disposition des écoles doctorales.

Sur la partie mission doctorale elle-même, on se réserve un volant qui vient couvrir les rémunérations liées à la formation doctorale, aux formations transversales, à toute la partie communication et événements, aux actions du collège doctoral et au fonctionnement de la mission doctorale. Il s'agit de la participation à des groupes nationaux et internationaux, des subventions données à des associations de doctorants, etc.

Si on retire cette partie, il reste 459 500 € à répartir sur les six écoles doctorales. Pour cette répartition sur les six écoles doctorales, on a défini une clé de répartition qui est appliquée pour la troisième année, avec une part forfaitaire qui représente 25 % du montant de la dotation pour l'école doctorale. Ensuite, 35 % sont liés au nombre d'inscrits en thèse et HDR au 30 juin de l'année n-1 et 40 % en fonction du nombre de soutenances et de thèses.

En gros, il y a une partie constante qui est donnée, qui est surtout reproduite d'année en année puisqu'on est sur le même budget depuis plusieurs années. Ensuite, il y a des choses qui sont liées à la taille de l'école doctorale pour sa vie, donc suivant son nombre d'inscrits, que ce soit thèses et HDR. Et une partie qui est liée à son dynamisme, à son activité de soutenance, etc. C'est ce que l'on trouve en termes de nombre de soutenances, de thèses et d'HDR.

Dans le rapport, vous avez le détail des différents montants sur cette base-là, ce qui nous permet de calculer la répartition entre les différentes écoles doctorales. Le budget est mutualisé puisque je vous ai dit tout à l'heure qu'il était de 233 507 €.

Pour information, là-dessus il y a 68 000 € qui servent à payer les formations transversales, donc la rémunération des intervenants, les communications-événements pour 52 000 €, les actions propres au collège doctoral pour près de 50 000 € et le fonctionnement en lui-même pour 30 000 €.

Vous avez la répartition sur les écoles doctorales pour information. On retrouve les ED de grande taille qui sont sur une forte dynamique, celles qui ont beaucoup de soutenances sont devant en termes de budget, notamment les écoles doctorales SPIM et ES. On trouve aussi l'école doctorale SEPT parce qu'elle a un nombre de doctorants très important, même si elle a un nombre de soutenances plus petit que celui des écoles doctorales SPIM et ES. Ensuite, on trouve les autres ED qui sont à peu près sur des budgets de l'ordre de 50 000 à 60 000 €.

Si je peux me permettre un commentaire, ces budgets sont conséquents. Ils permettent aux écoles doctorales de développer vraiment leur politique scientifique.

M. Grevey.- Merci Philippe. Est-ce que vous avez des questions, des remarques ? Monsieur Bouchet.

M. Bouchet.- J'ai une question connexe à la présentation de Philippe, que je ne remets pas du coup en cause pour y avoir participé, bien entendu. C'est simplement pour faire état, parce que j'ai vu que Messieurs Vincent Thomas et Pascal Neige étaient présents, qu'il est bien de mutualiser des fonds pour aider les doctorants, il est bien de leur offrir des services appropriés pour réussir leurs études. Le problème, c'est qu'il faut aussi des personnels qui soient en lien avec cette aide qu'on doit leur fournir, des personnels qui doivent également, de mon point de vue, être cogérés par la ComUE, notamment au niveau des écoles doctorales SHS. Or je pense que malgré la bonne volonté des établissements, notamment sur le site dijonnais, on n'en est pas là et qu'on a encore de grosses difficultés à stabiliser les personnels en charge des écoles doctorales et à faire évoluer le dispositif en lien avec la ComUE pour aider les doctorants et les services que l'on rend aux doctorants.

Je profite de ce temps de parole pour faire part de mon inquiétude à ce sujet et surtout du manque d'évolution, depuis de très nombreuses années, sur cet aspect de la part des établissements. Mais peut-être que Philippe Lutz, qui connaît aussi très bien la question en étant au courant de nos plaintes, pourra développer cet aspect. Merci.

M. Grevey.- Merci Monsieur Bouchet. J'ai été alerté par Philippe, bien entendu et demain, j'ai une réunion à l'université de Bourgogne pour en discuter. Je ne vous promets pas une réponse positive demain soir, en tout cas je vais entamer les discussions sur le sujet.

M. Lutz.- Je vous en remercie parce que je pense effectivement que cette discussion a un caractère très politique puisque c'est vraiment la façon avec laquelle est gérée la politique doctorale qui est transférée en termes de compétence à UBFC. Le pilotage du fonctionnement et donc des postes et de l'organisation fonctionnelle - je ne parle pas de hiérarchie - est quelque chose qui ne peut pas se faire de façon indépendante de la mission doctorale.

M. Grevey.- Vous avez raison. Merci.
Je vous propose de passer au rapport n° 5, toujours avec Philippe.

5. Répartition des contrats doctoraux d'Etat – année 2021/2022

M. Grevey.- « Contrats doctoraux d'Etat » est peut-être un terme un peu exagéré maintenant.

M. Lutz.- Oui, je pense qu'on est là sur quelque chose d'historique, ce qu'on appelle toujours des contrats MESRI. Maintenant, ils sont évidemment dans le budget général des établissements. Mais historiquement, avant que les établissements reçoivent une dotation globale, cela correspondait à quelque chose qui était fléché spécifiquement.

En préambule, j'indique qu'il faut que l'on soit tous conscients que tous les établissements font des efforts particuliers par rapport à la donnée initiale du ministère. C'est-à-dire que la plupart des établissements ont essayé de maintenir un niveau de support du nombre de contrats doctoraux qui dépasse financièrement la dotation initiale ministérielle. C'est un point important que je tenais à souligner.

J'espère que cela va continuer. J'espère même - pourquoi pas - qu'il y ait à nouveau des discussions. Il y a des choses qui sont encore à améliorer, mais il y a un effort particulier mais qui reste encore - comme c'est indiqué dans le premier paragraphe - sur des choses qui sont d'un point de vue historique, qui sont liées à des contraintes de fonctionnement, etc., qui sont encore sous la dépendance de chacun des établissements qui étaient les établissements qui délivraient auparavant le diplôme de doctorat, donc l'uB, l'UFC et l'UTBM.

C'est pour cela que vous retrouvez toujours une répartition des contrats doctoraux par établissement et par ED, ou par ED et par établissement, on peut également voir les choses de cette façon. Ce n'est pas une répartition globalisée, qui serait une répartition ED indépendamment des établissements. Les raisons sont un peu historiques, c'est-à-dire que ce sont des choses qui étaient dans les budgets des différents établissements et je crois que quand les discussions ont eu lieu, il y a maintenant 5 ou 6 ans, le transfert direct de ces choses-là, c'est-à-dire le transfert de la dotation ministérielle à UBFC, correspondait à une perte sèche. En effet, s'il n'y avait pas un apport supplémentaire des établissements, cela correspondait à une perte sèche de 6 contrats sur le total par rapport aux acquis de l'époque. Pourquoi ? Parce que cela correspondait à l'effort supplémentaire que fait chacun des établissements pour maintenir un nombre de contrats doctoraux.

Voilà pour le côté historique.

On est sur une répartition par établissement, avec 42 contrats qui sont financés par l'uB. C'est pour cela que je les appelle plutôt contrats établissement plutôt que du ministère. Ainsi que 30 contrats UFC et trois contrats UTBM. Ce qui correspond à un volume total de 75 contrats.

On pourra revenir sur ces nombres, sur leur aspect un peu historique. L'uB a maintenu à 42 contrats depuis un grand nombre d'années sa contribution sur cette chose-là. Cela fait maintenant plusieurs années qu'on est sur cette répartition 42-33, 4 ans exactement. C'est très bien qu'il y ait cet effort pour les maintenir.

Effectivement, sur l'UFC, ces 30 contrats correspondent à une baisse par rapport à ce qu'il a pu y avoir il y a 6 ou 7 ans. C'est lié à d'autres contraintes qui sont propres à l'établissement.

Il faudra peut-être, à un moment, c'est en tout cas dans mes souhaits, qu'il y ait une discussion, que ces choses-là soient remises sur la table et qu'il y ait peut-être d'autres contributeurs, d'autres établissements contributeurs qui ne sont pas forcément les établissements initiaux qui délivraient le doctorat, mais peut-être qu'il y ait une vue globale, comme cela se fait finalement sur la recherche, une contribution des établissements au financement des contrats doctoraux.

C'est là un autre débat qui doit d'abord se discuter entre les chefs d'établissement.

Au niveau du bureau doctoral, on s'est réuni le 21 janvier pour préciser et redécider, du moins que l'on soit bien en phase entre les directeurs d'ED et la direction du

collège doctoral pour les critères. On en avait déjà parlé avant, mais on a redéfini tout cela et surtout pour s'assurer que les remontées en termes de données qui permettaient d'appliquer ces critères étaient les bonnes. Ce qui nous a conduits à ne pas pouvoir faire cette répartition le 21 janvier parce qu'il y avait quelques ajustements à faire sur le nombre d'HDR, le nombre de soutenances, etc. On a donc dû décaler les choses en février.

Le 21, on a redéfini correctement la partie potentiel de direction de l'ED, donc son nombre d'HDR, le dynamisme de l'ED à travers ses soutenances de thèse et d'HDR, une prise en compte de l'historique d'attribution sur 3 ans et la prise en compte de l'effet d'arrondi puisqu'on donne évidemment un nombre entier de contrats doctoraux, sachant que quand on fait ces calculs avec les critères précédents, on a des virgules. On travaille donc sur cet ajustement à plus ou moins 1 en fonction de l'historique de l'attribution, l'écart et les choix qui avaient pu être faits les années précédentes, plus d'autres choix politiques. Si une ED nous dit que cette année, elle préfère laisser un contrat et le retrouver l'année suivante, on le prend en compte et on ajuste le nombre entier au mieux.

On essaie aussi de faire une variation de plus ou moins 1 par ED et par établissement pour éviter des soubresauts trop importants dans les affectations parce qu'après, au sein de chaque conseil d'ED, il faut faire les répartitions et s'il y a des écarts trop importants, cela conduit à des difficultés au sein des conseils d'ED.

Sur la base de ces critères, des remontées de données, etc. - je pourrai vous donner quelques informations complémentaires sur les données si nécessaires -, on arrive à la répartition qui vous est donnée dans le rapport. Vous retrouvez les 42-33 par établissement. Je ne vais pas les relire puisque vous les avez sous les yeux.

Sur l'uB, il y a une ED qui emporte beaucoup de contrats, qui est l'ED ES avec 17. C'est la plus grosse sur la partie uB, surtout en nombre de HDR, donc un fort poids et un flux de soutenances important.

Si vous avez un peu d'historique, il y a une situation un petit peu problématique sur la partie uB avec l'ED Carnot qui cette fois-ci est arrivée à 6 contrats. Ce qui est un petit peu embêtant car Carnot Pasteur perd des contrats d'année en année depuis pas mal d'années, c'est-à-dire avant que je prenne la direction du collège doctoral. C'est lié à l'historique des affectations précédentes. Là, comme on travaille sur des critères précis, le niveau moyen commence à converger. Pour Carnot Pasteur, le niveau moyen devrait être à 7, entre 6 et 7 contrats doctoraux. Mais comme on diminuait de 1 tous les ans pour ne pas lui faire un trou de 4, elle a accumulé un surplus d'affectations de thèse d'année en année. On en arrive à une situation où elle aurait pu avoir 7, mais comme elle a eu plus de contrats les années précédentes, elle se retrouve à 6.

On essaie de discuter, au niveau des directeurs d'ED, pour éviter de descendre en dessous de cela parce qu'il faut que la convergence se fasse maintenant au plus vite. On travaillera donc cela pour l'année prochaine.

C'est un point un peu singulier dans les répartitions et un défaut qu'il va falloir traiter et qui a été discuté assez longuement en conseil de collège doctoral.

Au niveau de l'UFC, on est sur des répartitions où il y a assez peu de changements d'une année sur l'autre. Il y a SPIM qui est la partie la plus lourde, avec un poids majoritaire sur la partie UFC. Sur cette partie, on négocie entre 9 et 10 et ES n'en possède que 8. Cela dépend un peu des années et des reliquats des années précédentes.

Pour l'UTBM, les 3 vont sur l'école doctorale SPIM. Vous voyez apparaître un zéro sur la partie SEPT, c'est parce qu'il y a quelques HDR de l'école doctorale SEPT qui sont à l'UTBM. Ils représentent un nombre très petit, surtout comparé à ce que représente SPIM. On voulait tout de même faire apparaître qu'il y avait une présence SEPT sur la partie UTBM.

Ceci vous donne une répartition par ED sur cet ensemble.

J'ai donné les différents éléments, maintenant je peux répondre à vos questions.

M. Grevey.- Merci Philippe. Je vais laisser la parole à Patrick Bouchet pour commencer.

M. Bouchet.- Ce n'est pas sur le document que je connais parfaitement. C'est de nouveau deux petites remarques complémentaires.

La première va faire écho au long débat de tout à l'heure, c'est qu'on a tout de même un problème, là aussi, vis-à-vis de cette culture commune et sentiment d'appartenance au niveau de la ComUE lorsqu'on a des contrats doctoraux qui sont par établissement. Ce qui est aussi un problème en termes de gestion puisque même si on fait un concours commun, au final cette obligation d'avoir une liste par établissement fait que parfois, on ne retient pas forcément les meilleurs candidats par rapport aux meilleurs projets. On est en effet obligé de faire une liste par établissement.

Ce qui est problématique en termes de mode de fonctionnement et je pense que la ComUE doit pouvoir avancer de ce point de vue pour arriver à faire que le *package* par ED soit géré au niveau de la ComUE et que la gestion des contrats soit faite par la ComUE afin que cela nous permette d'avoir des concours qui se passent dans de meilleures conditions.

Le deuxième élément concerne davantage le différentiel entre uB et UFC qui a été très bien expliqué, donc pour des raisons historiques. Pour autant, là aussi, avec la nouvelle présidence de l'UFC, je pense qu'il y a moyen de discuter puisqu'on a tout de même un volume de doctorants et un potentiel d'encadrements entre les deux sites sensiblement équivalents et on trouve qu'il y a vraiment un très gros déséquilibre. Il y a donc peut-être des solutions à trouver au niveau de l'UFC et de l'uB pour arriver à avoir un potentiel plus important encore pour les futurs doctorants. Merci.

M. Lutz.- Sur ce deuxième point, un petit complément pour que vous ayez quelques données. Se pose la question de savoir ce que devrait mettre chaque établissement pour que ce soit équilibré entre chaque établissement. Et en fait, ce n'est pas aussi évident que cela.

Soit on fait un truc un peu à la hache et on regarde le nombre d'HDR, pourquoi pas. Si on regarde cela et pour que vous ayez un ordre de grandeur, pour que ce soit les mêmes ratios entre établissements, donc nombre de contrats supportés financièrement par l'établissement et la partie HDR, l'uB et l'UTBM sont à 0,01 près au même ratio. Et effectivement, l'UFC est un petit peu en dessous.

J'ai échangé à ce sujet avec Hugues Daussy. Pour que ce soit la même chose sur ce critère, il faudrait que ce soit 34.

M. Grevey.- D'accord, merci.
Madame Buscaglia.

Mme Buscaglia.- Je vous remercie. C'est juste pour dire que nous savons que la politique nationale impose d'avoir malheureusement assez peu de contrats doctoraux attribués par rapport au nombre de candidats qu'il peut y avoir. Il y aura la nécessité d'en financer plus. Il y a encore des doctorants qui le font sans contrat, qui doivent donc chercher eux-mêmes les financements et qui se retrouvent dans une situation difficile.

On souhaite donc souligner le fait qu'on est tout de même heureux de voir qu'il y a un certain nombre de contrats au sein d'UBFC. C'était donc pour souligner ce point positif.

M. Grevey.- Merci. Vous avez raison.
Monsieur Genelot.

M. Genelot.- J'ai une question.
Je vous remercie pour la présentation puisque je dois avouer que cela clarifie un peu les choses, sachant que je ne suis pas vraiment expert de ces thématiques.

On parle des critères qu'utilise UBFC pour répartir la somme entre les écoles doctorales. Sur quels critères se basent les écoles doctorales pour déterminer le nombre de contrats doctoraux dont elles ont besoin, les thématiques sur lesquelles elles souhaitent travailler, etc. ?

M. Lutz.- Une fois qu'elles ont leur volume, donc ce dont elles disposent, c'est la politique scientifique de chaque ED. Et effectivement, les modes de concours, les modes d'attribution, les critères sont différents d'une ED à l'autre. Il y a des aspects historiques liés aux domaines scientifiques, avec des approches qui sont différentes. Mais aussi parce que les configurations des ED sont très différentes. Certaines ED ont un très grand nombre de laboratoires à l'intérieur, il va donc falloir avoir une approche adaptée à cette configuration-là. Certaines ED vont avoir peu de laboratoires, avec des laboratoires très structurés, donc avec des interlocuteurs pour faire la répartition des contrats doctoraux qui sera adaptée, liée à la politique scientifique de l'ED de distribution de supports des thématiques, avec la structuration scientifique de ces grosses unités.

C'est donc vraiment de la responsabilité des ED. Au niveau du collège doctoral, on s'assure qu'il y ait une vraie politique scientifique de distribution, c'est-à-dire qu'il y ait des critères qui soient clairs, qu'il y ait un concours qui soit fait, qui soit égalitaire. Dans les échanges que nous avons avec les ED, c'est le rôle que nous jouons et après, c'est vraiment de la responsabilité des ED de faire quelque chose d'adapté à leur système, à leur écosystème.

M. Genelot.- D'accord. Merci beaucoup pour le retour.

M. Grevey.- Merci. Ce point était un point d'information. Merci, Philippe, pour toutes ces explications, c'est très clair.

Nous allons passer au rapport n° 6, avec Maxime Jacquot.

6. Prix du jury et Prix des internautes – Finale régionale du concours Ma thèse en 180 secondes, édition 2021

M. Jacquot.- Bonjour. Je vais présenter ce point, mais Philippe pourra compléter puisqu'il était le grand chef d'orchestre de l'événement.

Vous pouvez revoir l'événement de Ma thèse en 180 secondes en *replay*. J'ai d'ailleurs présenté cela au précédent CAC, à la communauté, en donnant un certain nombre d'informations sur la finale régionale du concours Ma thèse en 180 secondes.

Il s'agit ici d'une délibération pour valider les prix qui ont été décernés durant ce concours. Vous avez les éléments dans le rapport. Le jury avait sélectionné en interne une dizaine de candidats finalistes le 1^{er} mars, ils vous sont résumés. Le jury était constitué d'un certain nombre de personnalités qui vous sont aussi rappelées dans le rapport.

Suite à l'événement, les lauréats se sont vus remettre trois prix, un prix du jury financé par le collège doctoral UBFC, un deuxième prix décerné par la MGEN et le prix des internautes financé par la CASDEN.

Vous avez les noms des lauréats. Je vous invite à nouveau à regarder les prestations de tous les candidats en ligne, ce que vous devez pouvoir faire sans problème sur le site d'UBFC.

On demande au CA de délibérer pour le versement des prix à ces lauréats de l'édition 2021 de la finale régionale du concours Ma thèse en 180 secondes.

Je vais très vite, mais si vous voulez des compléments, nous sommes là, avec Philippe, pour vous les donner, il n'y a pas de souci.

M. Grevey.- Est-ce que vous avez besoin de compléments ou de faire une remarque ? Non.

Je vous propose de voter :

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui ne prend pas part au vote ? Personne.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie.

Nous passons au rapport n° 7.

7. Exonération des droits d'inscription 2020/2021 pour les doctorants

M. Jacquot.- Ce rapport est pour information.

Je vous rappelle le contexte. Une décision a été prise par les établissements membres de prise en charge de l'exonération de l'assiette pour les masters UBFC. C'est une opération qui me permet déjà de remercier les établissements membres puisque cela nous a permis de libérer une contrainte et d'aller beaucoup loin dans l'exonération possible que l'on pouvait faire et accorder aux doctorants. Grâce à cela, on a pu aller sur une demande d'exonération importante puisque sur 19 demandes, il me semble que 14 ont reçu une réponse positive.

Les critères de sélection vous sont également rappelés. Ils ont été opérés en parallèle *via* deux commissions qui sont la commission établissement et une qui est portée par l'assistante sociale et la direction de l'école doctorale. Un choix a dû être opéré puisqu'on ne pouvait pas satisfaire toutes les demandes, sachant que les doctorants de première année non-financés reçoivent une réponse systématiquement négative. Ce fonctionnement a été établi en accord avec le collège doctoral.

En annexe, vous avez les réponses et les répartitions par site, avec le niveau et les années des différents candidats qui ont reçu et obtenu une exonération de leurs droits pour l'année 2020-2021.

Je ne sais pas si vous avez des questions ou des besoins de précisions ?

M. Genelot.- J'aimerais juste savoir pourquoi il y a ce critère pour les étudiants non-financés dans leur première année.

M. Jacquot.- Philippe, je te laisse répondre puisque tu as l'historique.

M. Lutz.- Le décret qui régit le fonctionnement du doctorat précise bien que les thèses doivent être financées. C'est aussi pour dire que si on se retrouve en première année avec des doctorants qui arrivent sans financement, c'est contraire à la politique mise en place qui dit que quand un doctorat arrive, il faut que nous ayons un financement associé.

Il faut différencier les choses à ce niveau. Il y a le financement de la thèse. On vient de parler des bourses établissement. Le doctorant reçoit un salaire, une bourse étrangère ou autre chose pour faire sa thèse. C'est une chose, mais ce n'est pas exclusif, c'est-à-dire qu'il peut être salarié d'une entreprise, de la fonction publique s'il est enseignant, etc. S'il est salarié, il n'est pas sans rien, il a une activité professionnelle mais qui n'est pas liée à la thèse.

Là, ce qui est demandé aux directeurs d'ED, c'est leur mission, c'est de s'assurer que la thèse peut se dérouler dans de bonnes conditions, c'est-à-dire que la thèse peut se faire. Là, dans ces cas-là, il doit y avoir un travail de concertation, de discussion entre le directeur de thèse, le futur doctorant et l'employeur pour définir le cadre de fonctionnement et s'assurer que la thèse peut se dérouler correctement.

Normalement, il devrait en être ainsi. Mais quelqu'un qui arrive en disant qu'il s'inscrit en thèse et qu'on se débrouillera pour trouver un financement, cela ne peut pas se faire. Il n'y a quasiment plus de cas dans cette situation, je crois qu'il y en a eu un cette année en première année. Sachant que ce sera quelqu'un que l'on va retrouver tous les ans et qui n'aurait donc pas dû être pris en thèse.

M. Jacquot.- Cela représente deux cas.

M. Lutz.- Oui, deux cas.

M. Grevey.- Madame Buscaglia.

Mme Buscaglia.- J'ai une question par rapport à ce que j'ai vu dans le rapport. J'ai lu qu'on parlait d'une université fédérale avec une volonté d'harmoniser un peu tout ce qui se passe au sein des universités. J'ai cru voir dans le rapport, dans la partie instruction des demandes d'exonération, que du côté de l'UFC, les doctorants avaient été reçus par une assistante sociale, alors que du côté de l'uB, ils avaient été reçus par une commission spécifique à laquelle participait une assistante sociale.

Je voulais savoir si cela représentait une grande différence et pourquoi il y a eu cette différence de jury ou de personnes devant qui ils devaient présenter leur dossier.

M. Jacquot.- Pour moi, c'est plus une instruction qu'un jury.

Ce sont des modalités de site et d'hébergeur qui fonctionnent ainsi. Ce qui était important pour la mission doctorale, c'est qu'il y ait le regard d'une assistante sociale dans ces démarches. Je pense que là-dessus, le regard, la qualité et les avis qu'on a pu recevoir et croiser en accord avec toutes les directions des écoles doctorales étaient bien avec un traitement égal. C'est simplement la modalité qui est un petit peu différente.

Je ne sais pas si Philippe veut compléter, mais on a remarqué qu'il n'y avait pas vraiment de différence par rapport aux dossiers que nous avons traités sur le site UFC et uB.

M. Lutz.- Ce qui était important pour la commission UBFC lorsqu'elle s'est réunie, c'est que nous ayons vraiment ces données sociales, qu'elles soient faites directement par l'assistante sociale ou par une commission qui est capable d'amener ces éléments sociaux. En tout cas, au niveau des données qu'on avait, c'était quasiment transparent.

M. Jacquot.- Je voudrais préciser que sur cette opération, cette année, nous sommes allés très loin dans le nombre de réponses positives, ce qu'on n'avait pas pu faire l'année dernière, en lien avec un contexte sanitaire très difficile avec des étudiants en grande difficulté. On a donc essayé de mettre une plus grande flexibilité et écoute par rapport aux difficultés des doctorants en troisième, quatrième et cinquième année. Ceci a été regardé de très près.

Je pense qu'à ce niveau, le traitement était vraiment équitable.

Mme Buscaglia.- D'accord, merci. C'était juste une question sur la possibilité ou non d'harmonisation, mais je ne doute pas du fond.

M. Grevey.- Merci. Monsieur Patrick Bouchet.

M. Bouchet.- Pour compléter pour les membres du conseil, nous avons aussi beaucoup d'étudiants étrangers qui viennent avec des financements de leur pays et dans certains pays, le niveau de vie baisse tellement que ces bourses et autres leur rendent la vie impossible en France. C'est donc aussi l'un des motifs très importants des demandes d'exonération.

M. Jacquot.- Oui. Il y a l'exemple du Liban qui s'est effondré et on a des cas de bourses libanaises qui ont complètement été dévaluées. Cela a donc été regardé aussi dans ce contexte, sachant que ce n'est pas le seul pays touché par cela. C'est une bonne remarque.

M. Lutz.- Cela a d'ailleurs aussi fait l'objet des affectations prioritaires pour les 60 000 € qui ont été mis par la mission doctorale, comme je l'ai indiqué précédemment.

M. Grevey.- Merci. Je crois que c'était pour information.

M. Jacquot.- Oui, c'était pour information.

8. Crise sanitaire COVID19 Modification fiches filières : Maser PPN / aménagement stage et MCC – Master Compuphys / prolongation borne stage – Master Math4phys / demande conversion CT en CC

M. Grevey.- Ensuite et pour délibération, la modification de fiches filières pour un certain nombre de masters.

M. Jacquot.- Ici, on est dans un contexte crise sanitaire Covid pour les masters UBFC opérés par les établissements membres. On continue à avoir un impact fort de la crise et des cours en ligne pour ces masters. Des aménagements ont donc été demandés en termes de fiches filières et d'aménagement des périodes de stage et des modalités de contrôle de connaissance qui sont résumés dans le rapport que vous avez tous reçu.

Il y a des modifications qui concernent des modalités d'épreuve pour l'évaluation de l'anglais pour un de ces masters.

Ensuite, il y a eu des modifications sur la durée du stage de fin d'études qui est aussi demandé pour le même master qui est le master PPN, que je n'ai pas mentionné et qui est opéré par l'uB.

Après, il y a une modification de la fiche filière du master Compuphys ainsi que les prolongations des bornes de stage qui sont aussi demandées.

Toutes ces modifications doivent passer pour délibération au CA d'UBFC. On demande au CA de se prononcer là-dessus.

J'ai oublié de mentionner le dernier master Math4phys qui demande lui aussi des dispositions exceptionnelles de conversion de régime de contrôle terminal en contrôle continu afin d'alléger les contraintes pour les étudiants qui sont en première et deuxième année.

Vous avez les éléments en annexe qui vous détaillent toutes ces modifications.

M. Grevey.- Est-ce que vous avez besoin de précisions ?

M. Bouchet.- J'ai une question. Le ministère a autorisé, comme l'année dernière, aux étudiants de pouvoir faire leur stage jusqu'au mois de décembre. Or, dans vos propositions, de ce que j'ai vu, c'était juste un changement pour l'autorisation en juillet et en août.

Les conditions de reprise économique et autres font que nous avons beaucoup d'étudiants qui ont énormément de difficultés pour trouver des stages. Je parle notamment au niveau des M2 qui ne voudraient pas poursuivre en doctorat. La possibilité d'avoir un très bon stage qui puisse se dérouler y compris au-delà de juillet-août et aller jusqu'en décembre est pour eux une meilleure garantie d'insertion professionnelle.

Je trouve assez étrange qu'on enferme sur deux mois la possibilité d'étendre le stage pour ces masters.

M. Jacquot.- C'est une bonne remarque. Il était en effet possible de l'étendre jusqu'à décembre, je suis d'accord. Pour le coup, c'est vraiment une demande des équipes pédagogiques par rapport aux demandes et aux stages qui ont démarré pour les deuxièmes années, qui y sont déjà. Ce sont aussi des étudiants, pour ces trois masters que je connais, qui visent des doctorats et on sait bien que les doctorats vont démarrer dès novembre pour certains.

En tout cas, s'il y avait eu une demande de pouvoir étendre la date jusqu'à décembre de façon à réaliser des stages dans les meilleures conditions, on l'aurait mis et on l'aurait précisé ici, mais la demande n'est pas de ce type-là.

M. Bouchet.- Si je peux me permettre, ce serait pour des cas vraiment exceptionnels sans vraiment le mentionner pour ne pas pénaliser l'étudiant.

M. Jacquot.- Exactement, je pense que c'est un dispositif qui peut être fait.

M. Grevey.- C'est indiqué jusqu'au 31 octobre, non ?

M. Jacquot.- Oui, la demande est jusqu'au 31 octobre, justement pour pouvoir candidater tout de même à des bourses de thèse pour les démarrer en novembre / décembre. Là, cela fermerait des chances à ces étudiants.

M. Grevey.- Monsieur Tatibouët.

M. Tatibouët.- J'ai une mauvaise perception du placement des différents étudiants. Là, on parle de masters internationaux. Chez nos M2, les stages en informatique ont été pris tout de suite, en L3 également. Et j'entends dire qu'il y aurait des difficultés de placement des étudiants en stage. C'est juste à titre de curiosité ; est-ce qu'il y a beaucoup de formations dans ce cas ?

M. Jacquot.- Non. Là, on est sur des périodes de stage de démarrage. Pour certains, ce sont des périodes de stage qui peuvent être à l'international car nous avons, dans ces masters, des étudiants qui sont partis faire leur stage en Europe et qui ont des dates de départ qui ont été décalées.

Ce n'est pas une difficulté de stage, c'est une difficulté de modalité de calendrier pour rester en plus compatible avec la possibilité de poursuivre en thèse. Cela a été mentionné avant par le collègue concernant des difficultés à trouver des stages, mais là, ce n'est pas ce que je dis dans ce cas précis. Ce sont des aménagements de calendrier, notamment pour des étudiants qui peuvent faire des stages dans des laboratoires sur notre site, mais aussi dans des laboratoires ou dans des entreprises à l'international. Avec la crise sanitaire, cela se passe plutôt en Europe, mais nos étudiants se déplacent et il y a des stages dans des universités en Europe même cette année.

M. Tatibouët.- Ok, merci.

M. Grevey.- Est-ce qu'il y a besoin d'autres précisions ? Non.

Je vous propose de voter tel que cela a été proposé par les équipes pédagogiques.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Le rapport n° 8 est adopté à l'unanimité.

Nous passons maintenant au rapport n° 9.

9. Reversement UBFC – CHU Dijon, CGFL et CHRU Besançon dans le cadre d'un projet structurant transverse ISITE-BFC

M. Grevey.- Monsieur Noirjean, qui est notre Directeur des affaires financières, va nous parler d'un reversement en direction des établissements de santé dans le cadre d'un projet de recherche pour des recrutements de personnel.

M. Noirjean.- Bonjour Mesdames et Messieurs les administrateurs et administratrices.

Le rapport a pour but de proposer à votre débat et au vote un reversement d'un montant total de 680 000 € qui provient du fonds I-SITE et qui a pour but de financer des salaires de personnels spécialisés en recherche clinique. Ces personnels sont employés par le CHU de Dijon, par le CHRU de Besançon et par le Centre de cancérologie Leclerc.

Ils ne peuvent pas être employés directement par UBFC puisque ce sont des personnels spécialisés dans le médical. C'est pour cette raison qu'ils seront affectés dans ces trois établissements de santé publique.

Cela concerne l'axe 3 du programme I-SITE, l'axe en santé, cela se rapproche plus particulièrement d'un projet de recherche qui a pour but d'apporter des traitements innovants pour des soins individualisés, ce qui correspond bien à l'axe 3 du programme I-SITE.

Le laboratoire qui est engagé dans ce programme de recherche est le laboratoire Lipides nutrition cancer de Bourgogne.

Ce projet a déjà reçu 270 000 € d'investissement pour un scanner digital et 50 000 € pour du fonctionnement et du séquençage. Les 680 000 € qui représentent les recrutements des personnels viendront compléter l'action de recherche.

Pour le CHU Bourgogne, un reversement est prévu pour un montant de 460 000 €, pour le Centre de cancérologie François Leclerc, un montant de 120 000 € et pour le CHU de Besançon, un montant de 100 000 €.

Ce type d'action rentre bien dans l'organisation et l'action générale puisque c'est une action de portée régionale au sens Bourgogne-Franche-Comté.

M. Grevey.- Ce qui est important, c'est que cette opération de reversement se fait par conventions.

Monsieur Deffontaines.

M. Deffontaines.- Peut-on savoir pourquoi les équivalents temps plein sont aussi faibles ? Est-ce qu'il ne s'agit que d'emplois à temps partiel ou est-ce que les emplois sont financés par ailleurs pour être à temps plein ?

M. Noirjean.- Je n'ai pas de réponse à cette question concernant la volumétrie des temps pleins.

M. Grevey.- Ce sont peut-être des personnes qui étaient à temps partiel et qui voient leur temps de travail augmenter.

M. Dereux.- Je vais me permettre d'intervenir en tant que coordinateur du projet I-SITE.

Il y a plusieurs types de configurations possibles. Le projet peut prévoir un certain nombre d'efforts limités dans le temps par rapport à une action de recherche clinique et ces personnels sont aussi rémunérés par d'autres lignes de crédits au CHU qui reporte la quantité d'efforts qui est spécifiquement dédiée à cette action. On n'engage pas quelqu'un dans ce type de projet avec des objectifs chiffrés. On n'engage pas quelqu'un que sur ce projet au CHU, en général il sert à plusieurs projets. Ce qui explique que les équivalents

temps plein, ici, sont ceux qui sont valorisés pour l'exécution du projet dont l'objectif est défini dans le cadre de l'action I-SITE.

M. Grevey.- Est-ce qu'il y a d'autres questions ou demandes de renseignement ?
Sinon, je vous propose de délibérer.
Qui s'oppose à ce reversement ?
Qui s'abstient ? Une abstention.
Je vous remercie.

10. Budget Graduate School EIPHI 2020/2021 relatif aux primes et heures complémentaires des encadrants d'étudiants de Master

M. Grevey.- Je crois que c'est Madame Laou-Huen qui intervient.

Mme Laou-Huen.- Merci Monsieur le Président.

Concernant ce rapport, il s'agit de la Graduate School EIPHI qui propose un cursus international intégré de master-doctorat en Sciences physiques et hautes technologies. Dans le cadre de cette école, il est prévu des missions de tutorat qui sont assurées par des chercheurs, des enseignants-chercheurs ou des doctorants pour encadrer des étudiants en master.

Pour ce faire, il est prévu de rémunérer ces personnels tuteurs sous forme de primes ou d'heures complémentaires. Pour cela, EIPHI souhaiterait reverser ces sommes auprès de l'université de Bourgogne et de l'université de Franche-Comté qui sont les établissements opérateurs des masters.

Il est prévu de procéder à une convention de reversement pour ce dispositif à hauteur de 13 608 € pour l'université de Bourgogne et à hauteur de 14 320 € pour l'université de Franche-Comté et ce pour l'année académique 2020-2021.

M. Grevey.- Est-ce que vous avez besoin de complément ? Non.
Je vous propose de voter.
Qui est contre ?
Qui s'abstient ?
Qui refuse de prendre part au vote ?
Je vous remercie.
Le rapport n° 10 est approuvé à l'unanimité.

11. Convention de reversement UBFC vers l'uB de 27 k€ en cofinancement d'un projet Région géré par l'université de Bourgogne

M. Grevey.- Le rapport n° 11 nous est présenté par Madame Laou-Huen également.

Mme Laou-Huen.- Tout à fait. Il s'agit cette fois-ci du programme d'investissement laboratoire d'excellence LipSTIC.

Pour rappel, ce projet PIA était jusqu'à maintenant géré par la fondation de coopération scientifique, en tout cas jusqu'à décembre 2019. À l'époque, comme les équipes de recherche qui étaient rattachées à ce LabEx LipSTIC voulaient soumettre des projets et des appels à projets Région, ils le faisaient à travers les tutelles des laboratoires de rattachement. Jusqu'en 2019, les équipes du LabEx LipSTIC déposaient des projets au nom de l'université de Bourgogne ou au nom de l'université de Franche-Comté ou du CHU, etc.

En 2019, le Copil I-SITE avait prévu de cofinancer sur ses fonds ANR un projet Région géré par l'université de Bourgogne. C'est la raison pour laquelle on aimerait procéder à un reversement d'un montant de 27 000 € pour cofinancer un projet de recherche porté par l'UMR Lipides nutrition cancer.

M. Grevey.- Est-ce que vous avez besoin de compléments d'information ? Non.
Je vous propose de passer au vote.
Qui s'abstient ?
Qui est contre ?
Je vous remercie.
Ce rapport est adopté à l'unanimité.

12. Masters conjoints Erasmus Mundus

M. Grevey.- Nous allons pouvoir aborder l'ultime rapport qui est un rapport d'information sur un dépôt de masters internationaux conjoints. Je laisse la parole à Paul Alibert, notre vice-président Relations Internationales, intervenir.

M. Alibert.- Bonjour à toutes et à tous. Je vais partager avec vous un PowerPoint qui va résumer un peu ce que vous trouverez dans le rapport.

Il s'agit juste de vous présenter deux projets de rapports qui sont en fin de gestation, si je puis le dire ainsi, de masters conjoints Erasmus Mundus. Si je résume ce que vous trouvez dans le rapport qui vous a été communiqué, ces programmes de master font partie du programme Erasmus + 2021-2027. Ce sont des programmes qui impliquent évidemment des établissements d'enseignement supérieur de pays membres de l'UE ou pays tiers associés, mais également qui permettent d'associer des pays hors Europe.

La principale caractéristique de ces masters conjoints est que ce sont vraiment des programmes d'études de haut niveau qui sont orientés vers l'excellence, qui sont ouverts à toutes les disciplines. Ce sont des diplômes de master sur 2 ans qui sont délivrés par un consortium international d'établissements qui doit être composé d'au moins trois établissements d'enseignement supérieur de trois pays différents dont deux au moins issus des pays programme.

Ils sont intéressants pour les étudiants parce qu'ils offrent des niveaux de bourses élevés. On verra les chiffres rapidement tout à l'heure. Ils font donc partie des meilleurs étudiants européens et du monde puisque c'est ouvert aux étudiants du monde entier.

Ces programmes offrent aussi un soutien financier important aux étudiants, mais également aux établissements pour le fonctionnement. Le budget maximum alloué par projet est au maximum de 5 millions d'euros.

Parmi les caractéristiques, l'objectif est d'attirer les meilleurs étudiants sur ces formations. Au sein de ces formations, la mobilité sera obligatoire pour ces étudiants dans leur cursus. Il faut qu'ils effectuent au moins deux périodes d'études dans deux pays différents dont un pays programme qui est évidemment différent de son pays de résidence. Ensuite, il se verra délivrer soit un diplôme commun dans le meilleur des cas et c'est ce qui est souhaité, soit des diplômes multiples de master selon le type de législation, le type de projet.

Ce sont là aussi des enseignements plutôt de haut niveau. Pour assurer ces enseignements de haut niveau, un budget est consacré à la participation d'experts, de conférenciers, etc., comme dans pas mal de masters, mais avec des moyens extrêmement intéressants.

Ce qui est important, c'est la durée des projets. Ils sont financés pour 6 années académiques et le nombre de projets sélectionnés au niveau européen est d'environ 25.

La date limite de dépôt des dossiers pour cette campagne est proche, c'est le 26 mai 2021.

Concernant les règles de financement de ces masters conjoints, on a évidemment deux bénéficiaires principaux, les établissements d'une part et les étudiants d'autre part. On distingue trois types de coûts, les coûts institutionnels, les coûts pour répondre aux besoins individuels et les coûts liés aux bourses pour les étudiants.

Pour les coûts institutionnels, c'est intéressant pour le fonctionnement puisqu'on est dans des montants qui peuvent aller jusqu'à 750 € par mois par étudiant inscrit dans le master.

Au niveau des besoins individuels, donc pour faire fonctionner les masters, cela va de 3 000 à 60 000 €.

Pour les étudiants, ce sont des bourses de master très intéressantes puisqu'elles sont de 1 400 € par mois.

Les projets portés par UBFC sont au nombre de deux cette année. Un premier projet est le projet DIAMOND qui est un projet autour des sciences digitales appliquées à la microbiologie et aux sciences de l'aliment. Ce projet implique deux masters I-SITE UBFC qui sont les masters MP2 et P2Food avec UBFC coordinateur et les universités partenaires qui sont l'université de Teramo en Italie, l'université de Liège en Belgique et de Nitra en Slovaquie et enfin, hors EU, l'université de Saint Pétersbourg en Russie.

La porteuse du projet est Camille Loupiac d'AgroSup qui est responsable du master MP2.

Le second projet est le projet QuanTEEM autour des technologies quantiques. Il implique UBFC comme coordinateur et l'université de Kaiserslautern en Allemagne, l'université d'Aarhus au Danemark et, hors UE, la Russie à nouveau avec l'université de Moscou.

Cette fois-ci, le porteur du projet est Stéphane Guérin responsable du master PPN. J'ai oublié de préciser que c'est un projet qui implique le master PPN.

Vous retrouvez toutes ces informations dans le rapport. C'est pour information. Nous en sommes au stade final de rédaction des projets qui doivent être soumis pour le 26 mai.

Si vous avez des questions, j'y répondrai avec plaisir.

M. Grevey. - Est-ce qu'il y a des questions ? Non.

Ce rapport était donné pour information. Je suis content que l'on puisse monter des projets de ce type. Ce serait bien qu'on les gagne pour nos étudiants parce que cela peut leur bénéficier et c'est quelque chose de très bien.

Merci Paul.

13. Questions diverses

M. Grevey. - Est-ce que vous souhaitez aborder une question diverse ? Non.

Je vous remercie pour la qualité des échanges. Sur le gros morceau qui était les statuts, nous allons retravailler et nous reviendrons vers vous lors du prochain conseil d'administration. On rediscutera des statuts et on reparlera également d'attractivité, donc un gros conseil d'administration en prévision.

Je vous souhaite une bonne soirée, une bonne continuation et à très bientôt.

- : - : - : - : - : - : -

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 20).